



Wallonie

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**Direction générale Opérationnelle Agriculture ressources naturelles et
environnement - Département du sol et des déchets**

***Evaluation de l'exécution du Plan Wallon des déchets - horizon 2010-
et
Préparation du futur plan Wallon des Déchets – volet porte à porte***

Rapport de phase 1 ANNEXES



CADET INTERNATIONAL S.A.

Société de la SETEC

2, rue du Priez

59000 LILLE

Décembre 2010

1. ANNEXES

1.1. ANNEXE 1: CONVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET DÉCHETS NON MÉNAGERS

A titre indicatif : déchets non ménagers

19 avril 2004 : Convention environnementale relative à la gestion des véhicules hors d'usage

Etablit les règles de base générales ainsi que les objectifs visés concernant l'obligation d'acceptation inscrits dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2002 instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion, sous forme de règles complémentaires, plus spécifiques.

23 janvier 2003 : Convention environnementale relative à l'exécution de l'obligation de reprise en matière de pneus usés

Fixe le mode de mise en exécution de l'obligation de reprise des pneus usés conformément au chapitre 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2002 instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion vis-à-vis des membres des organisations qui ont donné un mandat.

23 janvier 2003 : Convention environnementale relative à l'obligation de reprise des batteries de démarrage au plomb usées

Fixe la manière dont l'obligation de reprise est mise à exécution pour toutes les batteries de démarrage au plomb usées, conformément au chapitre 6 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 25 avril 2002 instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion vis-à-vis des membres des organisations qui ont décerné un mandat.

1.2. ANNEXE 2: LES ACTIONS DU PWD-HORIZON ÉVALUÉES

N°action	Mesures spécifiques : déchets ménagers	Promoteurs	Opérateurs	Echéance	Chapitre statistiques générales	Cadre législatif	FICHE ACTION
Actions relatives au flux "emballages"							
168	Imposer une zone de reprise des emballages dans chaque surface de distribution	Gouvernement wallon	Industries	2 000		X	X
172	Collecter en porte-à-porte, deux fois par mois, les plastiques, métaux, cartons à boissons et éventuellement le verre	Gouvernement wallon	Communes, Industries	2 000		X	X
507	Soutenir financièrement les entreprises productrices pour la mise sur le marché d'emballages réutilisables pour boissons	Gouvernement wallon	Industries	2 000		X	
520	Veiller à l'exécution de l'obligation de reprise des emballages	Gouvernement wallon	DGRNE, commission interrégionale de l'emballage	1 998		X	
547	Développer des méthodes de collecte des déchets d'emballages en adéquation avec les objectifs de recyclage et de valorisation imposés par l'accord interrégional et avec des dispositions prévus pour chaque catégorie de déchets	Gouvernement wallon	Associations de communes, Communes, Industrie	2 001		X	
551	Organiser des appels à projet pour la création de filières de recyclage (déchets d'emballages)	DGRNE	Industries	1 998		X	
Actions relatives aux flux "PC"							
170, 499	Collecter en porte-à-porte, au moins une fois par mois, la fraction papier/carton	DGRNE	Communes, Industries, Entreprises d'économie sociale	1 999		X	X
171, 498	Collecter sélectivement le papier dans les administrations publiques	Gouvernement wallon	Administrations publiques	continu			X
503	Rendre obligatoire le financement par le secteur de la collecte sélective et du recyclage des publicités toutes boîtes et des annuaires téléphoniques. Le financement sera alloué au budget de la Région conformément à la mesure 504	Gouvernement wallon	Industries	1 999		X	
504	Subventionner la collecte sélective en porte-à-porte de la fraction du papier qui n'est pas payée via la gestion des déchets d'emballage	Gouvernement wallon	Communes, Industries du déchet, Entreprises d'économie sociale	1 998		X	
Actions relatives à la collecte en bulles							
509	Étendre le réseau de bulles selon les principes suivants : - Nettoyage obligatoire des bulles 2x/an, - Tri en deux couleurs, au minimum un point de collecte/600 habitants par commune	Gouvernement wallon	Communes, industries, associations de communes	1999 2000 2000	X	X	X
167	Augmenter, pour la collecte du verre, le nombre de points de collecte et veiller à un entretien régulier du site	Communes	Communes, industries	2 000	X	X	X

Actions relatives aux flux "déchets organiques"								
175	Organiser d'une manière progressive la collecte en porte-à-porte des déchets organiques fermentescibles afin de couvrir une population: de 30% en 2000, 50% en 2005 et 70% en 2010	DGRNE	Communes	1 999			X	
176	Etablir une étude technico-économique et environnementale des modes de collecte des déchets fermentescibles	DGRNE	Communes, Associations de communes	1 998			X	
430	Développer progressivement la collecte séparée de la fraction organique des déchets ménagers	DGRNE	Communes, Associations de communes	1 998			X	
432	Inciter les communes à collecter sélectivement les résidus organiques des marchés	DGRNE	Communes, industries	1 998			X	
440	Accorder aux communes des subventions au prorata des quantités de déchets organiques fermentescibles collectés séparément	Gouvernement wallon	Communes	1 999		X		
Actions relatives au flux "textiles"								
533	Interdire le dépôt des déchets textiles ménagers dans les poubelles	Communes	Particuliers	1 999		X		
174	Promouvoir la collecte en porte-à-porte de la fraction textile et l'apport volontaire aux points de collecte	Gouvernement wallon	Entreprises d'économie sociale, Communes	2 000		X	X	
534	Encourager toutes formes de valorisation : - panneaux isolants thermiques et phoniques, - coton d'essuyage, - matériaux de construction, - fourrage de poupées (quantités faibles).	DGRNE, DGTRE	Industries, entreprises d'économie sociale	continu		X	X	
Actions relatives au flux "huiles alimentaires"								
330	Mettre en place un point de collecte des déchets d'huiles alimentaires en provenance des particuliers par commune	Gouvernement wallon	Communes	1 999			X	
333	Etudier de nouvelles possibilités de valorisation des huiles alimentaires	DGRNE	Industries, DGRNE/DGEE/DGTRE	2 002		X	X	
335	Mettre à charge du secteur la gestion des huiles alimentaires collectées dans les points de collecte communaux (M.E. 3 ans)	Gouvernement wallon	fabricant ou à défaut importateurs ou à défaut distributeurs ou à défaut détaillants	1 999			X	
Actions relatives au flux "Piles"								
338	Informier le citoyen sur les modalités de collecte des piles et ainsi encourager le tri sélectif des piles usagées	DGRNE	Industries	continu		X		
340	Rendre obligatoire la reprise, par le secteur, des piles ménagères et leur remise, par les particuliers, aux pars à conteneurs, détaillants ou tout autre réseau de collecte	Gouvernement wallon	Particuliers, producteurs ou à défaut distributeurs ou à défaut détaillants	1 998		X		
342	Intensifier la collecte sélective des piles dans les écoles et autres activités de service	Gouvernement wallon	Industries	Continu		X		

Actions relatives aux flux "DEEE"								
177	Collecter en porte-à-porte quatre fois par an les encombrants dans les zones non encore desservies par un parc à conteneurs	DGRNE	Communes	1 998	X		X	
Actions relatives à la prévention des déchets								
47	Etablir avec les organisations professionnelles des outils méthodologiques et des guides de bonnes pratiques de tri à la source, de collecte et de transport des déchets	DGRNE/Fédérations industrielles/DGTRE	Industries/Industries du déchet	Continu	X			
137	Etendre les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement dans les écoles et les communes	Gouvernement wallon, gouvernement fédéral, Communauté française	Réseaux d'enseignement, Communes, FOREM, DGRNE	continu	X			
140	Promouvoir l'établissement de programmes d'actions communales en matière de prévention, de collecte et de tri des déchets. Ces mesures feront à terme partie intégrante du plan communal d'environnement pour le développement durable	Gouvernement wallon	Communes, DGRNE	1 999		X		
213	Sensibiliser la population aux gestes quotidiens pour réduire sa production de déchets et en assurer le tri/déchets dangereux	Administration, Communauté française	DGRNE, Enseignement, communes, particuliers	1 998	X			
579	Continuer les actions telles que: -organiser une semaine verte annuelle d'actions de sensibilisation du citoyen tant à la prévention de l'apparition de déchets qu'à leur tri sélectif et à leur valorisation; -promouvoir la participation du public au processus de décision (enquête publique, référendum) en situant la concertation en amont de ce processus et en informant correctement le citoyen sur les enjeux de la décision; -soutenir les campagnes de sensibilisation initiées par les associations et les mouvements; - assurer la diffusion gratuite de brochures et de documents de sensibilisation	DGRNE	ONG, Ecoles/Communes/Provinces	continu	X			
580	Promouvoir le tri sélectif des déchets ménagers, en particulier à l'occasion de l'instauration dans la zone d'intercommunale d'une collecte sélective	Gouvernement wallon	Communes/ associations de communes/Organismes agréés pour la reprise	continu	X			
585	Mettre à disposition des ménages un guide de bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets cohérents avec la politique régionale	DGRNE	Communes/ associations de communes /Particuliers	1 999	X			
Actions en matière de financement								
55	Facturer au coût réel et juste le ramassage et la gestion par les pouvoirs publics des déchets assimilés aux déchets ménagers	Gouvernement wallon	Communes, associations de communes	1 999		X		
141, 624	Promouvoir la généralisation du sac payant, du pesage électronique de la poubelle ou d'autres moyens équivalents prenant compte de l'équité sociale et assurant l'application progressive du prix-vérité	Gouvernement wallon	Communes	1 998		X		
614	Mettre en œuvre progressivement l'objectif de coût vérité par l'application des dispositifs suivants : - l'obligation de reprise, - la création de fonds sectoriels de financements privé visant à assurer les opérations de valorisation	Gouvernement wallon	Industries du déchets, DGRNE	2 000		X		
616	Accorder aux communes des subventions proportionnelles aux résultats en matière de prévention et de collecte sélective des déchets. Une enveloppe budgétaire annuelle de 300 millions de BEF y sera consacrée. En plus, une subvention annuelle de 500 000F sera accordée pour l'engagement d'un éco-conseiller	Gouvernement wallon	Communes, associations de communes	1 998		X		
618	Assurer aux entreprises d'économie sociale une aide financière pour la réalisation d'actions de recyclage	Gouvernement wallon	Entreprises d'économie sociale	1 998		X		

Actions relatives aux filières							
54	Assurer la pérennité des filières de collecte et de valorisation des déchets collectés sélectivement et les encourager notamment par la constitution d'un fonds alimenté par les secteurs concernés. Il convient de maintenir dans chaque filière un prix plancher des matériaux collectés pour soutenir l'intérêt des acteurs de la collecte	Gouvernement Wallon	Industries du déchets, SPAQuE	2 000		X	
69	Assurer la pérennité des filières de valorisation des déchets et la valorisation des déchets de la Région par l'établissement d'un partenariat entre les acteurs du marché. A cet effet, des contrats de valorisation entre les fabricants de produits et de biens commerciaux, les consommateurs et les entreprises transformatrices seront conclus de même que des conventions particulières entre secteurs industriels ou entreprises de valorisation de déchets et le Gouvernement wallon, afin de garantir la valorisation des déchets wallons.	DGRNE, Gouvernement wallon	DGRNE, Industries, Industries du déchet	continu		X	
535	Permettre le maintien et le développement des activités d'économie sociale enregistrées par la Région, par la conclusion de contrats entre ces entreprises et les autorités communales	Gouvernement wallon	Communes, industries, entreprises d'économie sociale	1 999		X	
611	Préciser la portée juridique des conventions sectorielles. Le régime juridique portera sur : - La procédure d'élaboration, - La publicité à attacher aux conventions, - La durée pour laquelle les conventions peuvent être conclues et la procédure présidant à leur reconduction éventuelle, - Les règles relatives à la modification et à la réalisation des conventions, - Le contrôle de l'exécution des conventions, - Les clauses de sauvegarde pour garantir la réalisation des engagements.	Parlement wallon	Gouvernement wallon, fédérations industrielles	2 000		X	
50	Imposer selon les modalités déterminées, la remise des déchets énumérés ci-après aux fabricants et/ou importateurs et / ou distributeurs ainsi que leur reprise et leur gestion (piles et accumulateurs, électriques, pneus usagés, appareils électroménagers, médicaments périmés, déchets phytosanitaires et leurs emballages, véhicules hors d'usage, papier et carton, huiles usagées, huiles alimentaires, déchets plastiques agricoles)	Gouvernement wallon	Fabricants, importateurs, distributeurs et détaillants	1 999		X	
Actions transversales							
160	Adapter les règlements communaux dans le prolongement de l'action régionale	Gouvernement wallon	Communes	2 000		X	
583	Intégrer dans le plan communal le type des actions communales en matière de prévention et de collectes sélectives	Gouvernement wallon	DGRNE, Conseil supérieur des villes, communes et Provinces de la Région wallonne	1 999		X	
610	Promouvoir l'insertion des mesures prévues par le plan dans les règlements communaux	Gouvernement wallon	Communes	1 999		X	
166	Imposer un scénario de collectes sélectives aux communes et associations de communes qui n'atteignent pas sur leur territoire les taux de collecte préconisés par le plan	Gouvernement wallon	Communes, Associations de communes	2 000		X	

Les actions à portée réglementaire

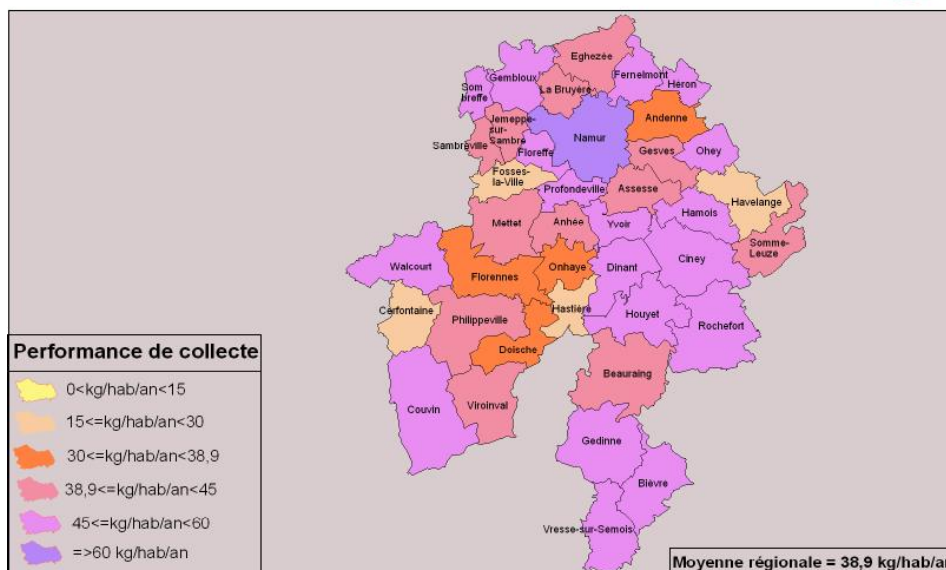
n°	Intitulés des actions	Textes de références
50	Imposer selon les modalités déterminées, la remise des déchets énumérés ci-après aux fabricants et/ou importateurs et / ou distributeurs ainsi que leur reprise et leur gestion (piles et accumulateurs, électriques, pneus usagés, appareils électroménagers, médicaments périmés, déchets phytosanitaires et leurs emballages, véhicules hors d'usage, papier et carton, huiles usagées, huiles alimentaires, déchets plastiques agricoles)	Arrêté du Gouvernement wallon 25 avril 2002, instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion
55	Facturer au coût réel et juste, le ramassage et la gestion par les pouvoirs publics des déchets assimilés aux déchets ménagers	Cf réglementation relative au financement
140	Promouvoir l'établissement de programmes d'actions communales en matière de prévention, de collecte et de tri des déchets. Ces mesures feront à terme partie intégrante du plan communal d'environnement pour le développement durable	Axes directeurs de prévention des déchets ménagers et assimilés en Région wallonne - 3 avril 2009 Note du 30 mars 2006, sur la prévention et la gestion des déchets en Région wallonne approuvée par le Gouvernement wallon.
141, 624	Promouvoir la généralisation du sac payant, du pesage électronique de la poubelle ou d'autres moyens équivalents prenant compte de l'équité sociale et assurant l'application progressive du prix-vérité	Cf réglementation relative au financement
160	Adapter les règlements communaux dans le prolongement de l'action régionale	
168	Imposer une zone de reprise des emballages dans chaque surface de distribution	Arrêté du Gouvernement wallon 25 avril 2002, instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion Agrément Fost+
172	Collecter en porte-à-porte, deux fois par mois, les plastiques, métaux, cartons à boissons et éventuellement le verre	Agrément Fost
170, 499	Collecter en porte-à-porte, au moins une fois par mois, la fraction papier/carton	Agrément Fost+
171	Collecter sélectivement le papier dans les administrations publiques	Agrément Fost
174	Promouvoir la collecte en porte-à-porte de la fraction textile et l'apport volontaire aux points de collecte	Arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 déterminant les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers

n°	Intitulés des actions	Textes de références
183	Organiser la collecte des médicaments périmés via les officines de pharmacies	Projet de convention environnementale relative à l'exécution de l'obligation de reprise en matière de médicaments périmés ou non utilisés.
188	Imposer une obligation de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques	Convention environnementale concernant l'obligation de reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques.
333	Etudier de nouvelles possibilités de valorisation des huiles alimentaires	Convention environnementale relative à l'obligation de reprise des huiles usagées
338	Informers le citoyen sur les modalités de collecte des piles et ainsi encourager le tri sélectif des piles usagées	Convention environnementale relative à l'exécution de l'obligation de reprise en matière de piles usagées, modifiée le 16 mai 2007.
340	Rendre obligatoire la reprise, par le secteur, des piles ménagères et leur remise, par les particuliers, aux parcs à conteneurs, détaillants ou tout autre réseau de collecte	
342	Intensifier la collecte sélective des piles dans les écoles et autres activités de service	
440	Accorder aux communes des subventions au prorata des quantités de déchets organiques fermentescibles collectés séparément	Arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets
503	Rendre obligatoire le financement par le secteur de la collecte sélective et du recyclage des publicités toutes boîtes et des annuaires téléphoniques. Le financement sera alloué au budget de la Région conformément à la mesure 504	22 décembre 2005 : Convention environnementale relative à l'exécution de l'obligation de reprise en matière de déchets de papier.
504	Subventionner la collecte sélective en porte-à-porte de la fraction du papier qui n'est pas payée via la gestion des déchets d'emballage	
507	Soutenir financièrement les entreprises productrices pour la mise sur le marché d'emballages réutilisables pour boissons	Non atteint. Non soutenu financièrement mais non soumis à cotisation auprès de Fost+
520	Veiller à l'exécution de l'obligation de reprise des emballages	Arrêté du Gouvernement wallon 25 avril 2002, instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion
533	Interdire le dépôt des déchets textiles ménagers dans les poubelles	L'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009 déterminant les modalités de gestion de la collecte des déchets textiles ménagers
534	Encourager toutes formes de valorisation :	Arrêté du Gouvernement wallon du 2 juin 2009 relatif à l'accrément et à

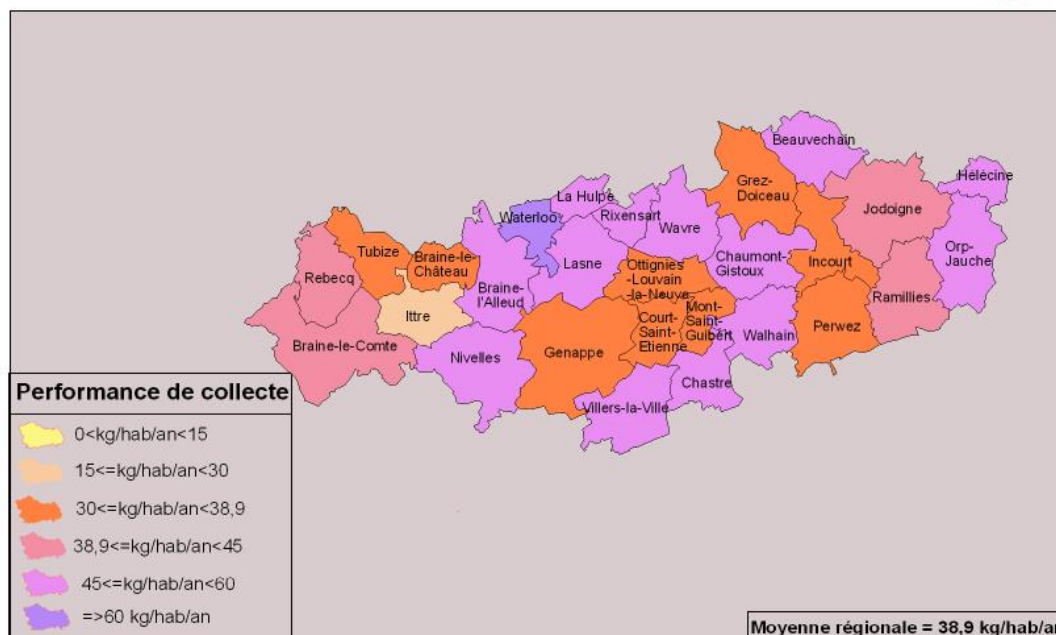
n°	Intitulés des actions	Textes de références
	<ul style="list-style-type: none"> - panneaux isolants thermiques et phoniques, - coton d'essuyage, - matériaux de construction, - fourrage de poupées (quantités faibles). 	l'octroi de subventions aux associations sans but lucratif et aux sociétés à finalité sociale actives dans le secteur de la réutilisation
535	Permettre le maintien et le développement des activités d'économie sociale enregistrées par la Région, par la conclusion de contrats entre ces entreprises et les autorités communales	
618	Assurer aux entreprises d'économie sociale une aide financière pour la réalisation d'actions de recyclage	
547	Développer des méthodes de collecte des déchets d'emballages en adéquation avec les objectifs de recyclage et de valorisation imposés par l'accord interrégional et avec des dispositions prévus pour chaque catégorie de déchets	Pris en compte dans l'Accord de coopération du 4 novembre 2008
611	Préciser la portée juridique des conventions sectorielles. Le régime juridique portera sur : <ul style="list-style-type: none"> - La procédure d'élaboration, - La publicité à attacher aux conventions, - La durée pour laquelle les conventions peuvent être conclues et la procédure présidant à leur reconduction éventuelle, - Les règles relatives à la modification et à la réalisation des conventions, - Le contrôle de l'exécution des conventions, - Les clauses de sauvegarde pour garantir la réalisation des engagements. 	Arrêté du Gouvernement wallon 25 avril 2002, instaurant une obligation de reprise de certains déchets en vue de leur valorisation ou de leur gestion
614	Mettre en œuvre progressivement l'objectif de coût vérité par l'application des dispositifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - l'obligation de reprise, - la création de fonds sectoriels de financements privé visant à assurer les opérations de valorisation 	Cf réglementation relative au financement et étude COMASE OWD 007
616	Accorder aux communes des subventions proportionnelles aux résultats en matière de prévention et de collecte sélective des déchets. Une enveloppe budgétaire annuelle de 300 millions de BEF y sera consacrée. En plus, une subvention annuelle de 500 000F sera accordée pour l'engagement d'un éco-conseiller	Cf réglementation relative au financement

1.3. ANNEXE 3: REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DES RATIOS DE COLLECTE DES PAPIERS CARTONS SUR L'ENSEMBLE DES INTERCOMMUNALES

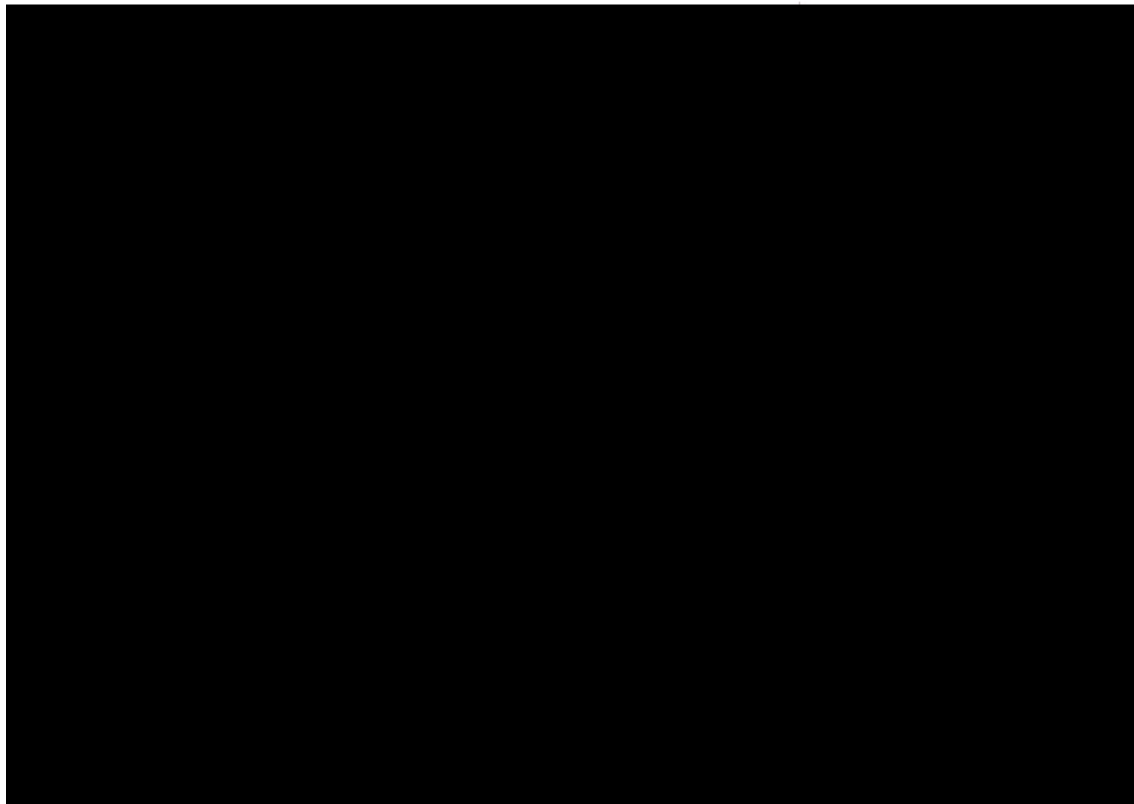
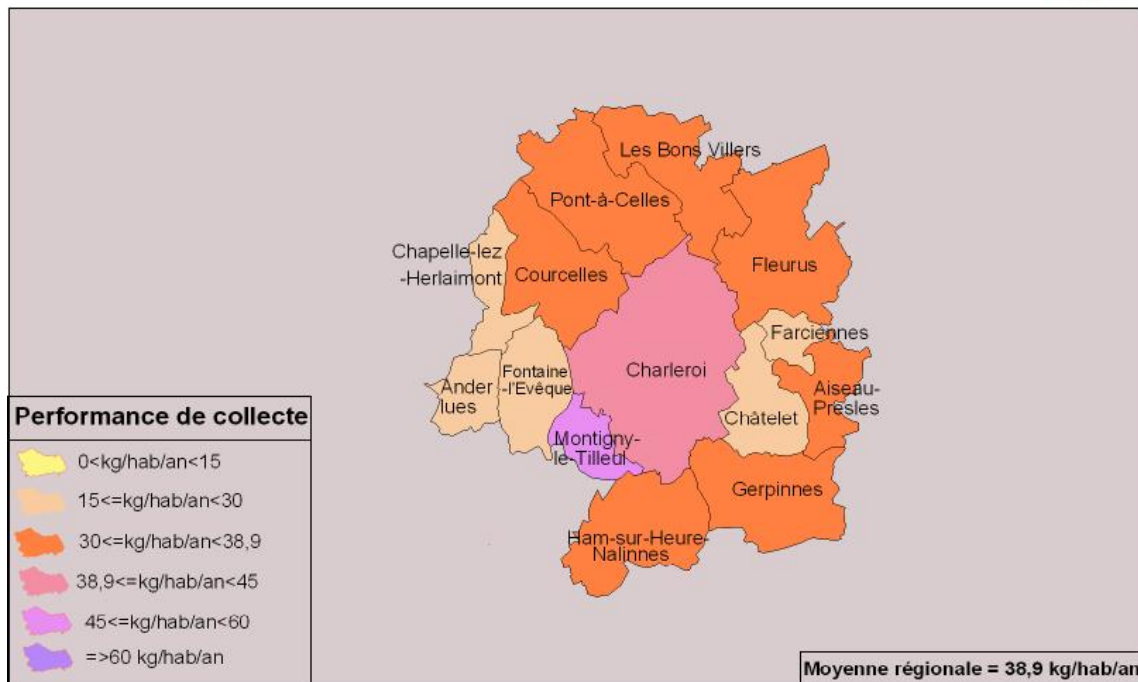
Performance de collecte des papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de BEPN



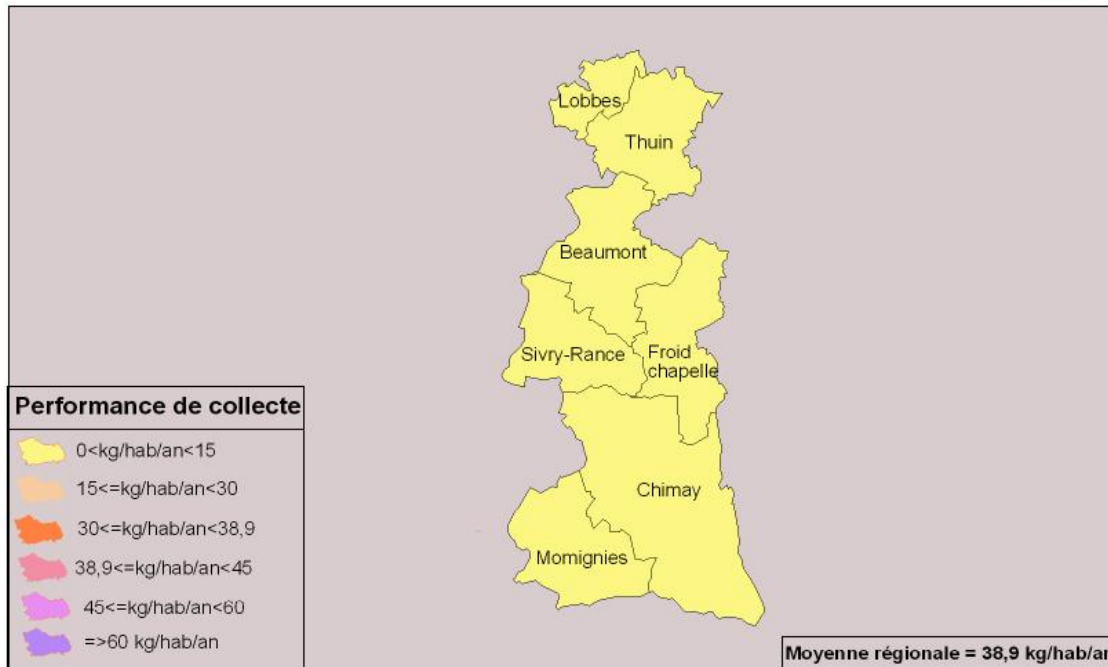
Performance de collecte des papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de IBW



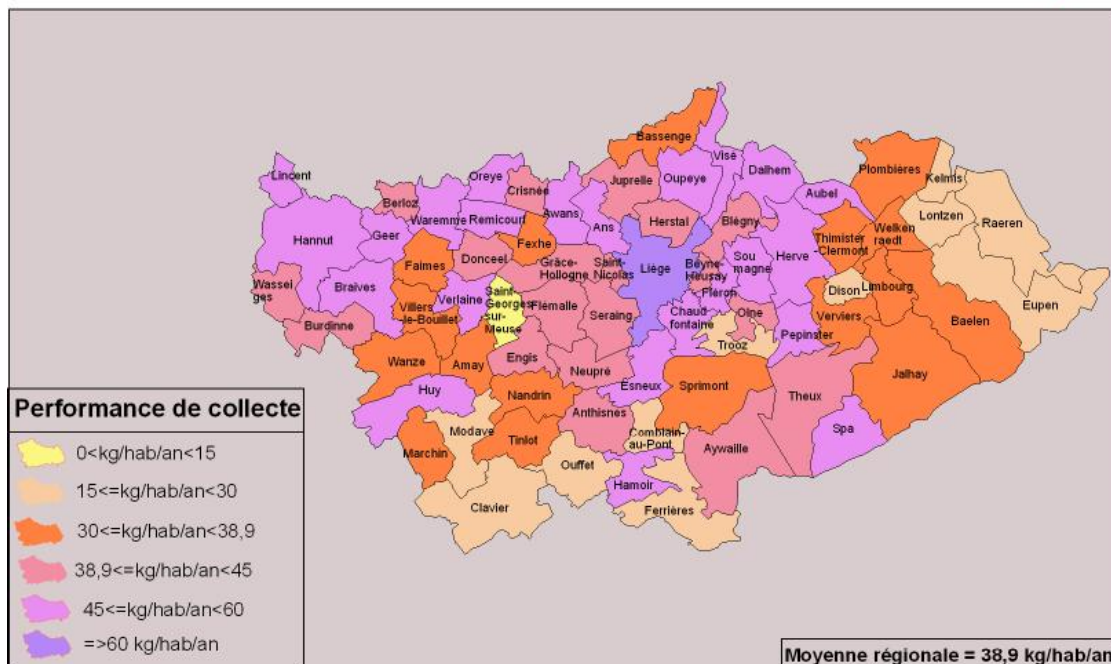
Performance de collecte papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de ICDI



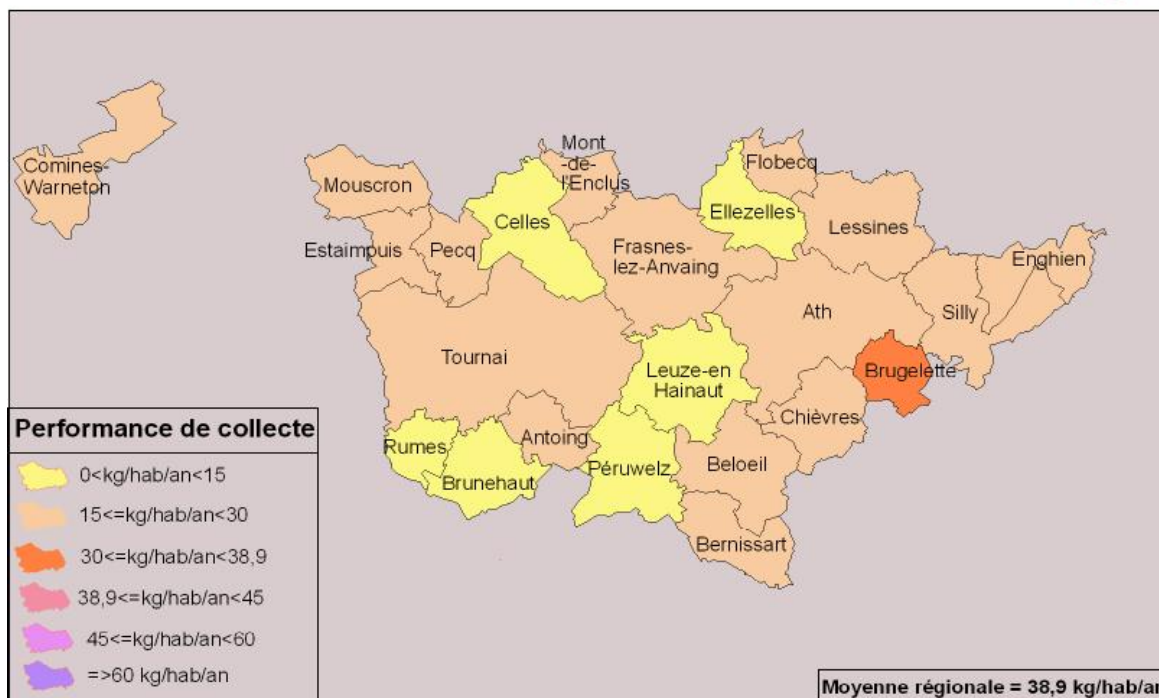
Performance de collecte des papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de INTERSUD



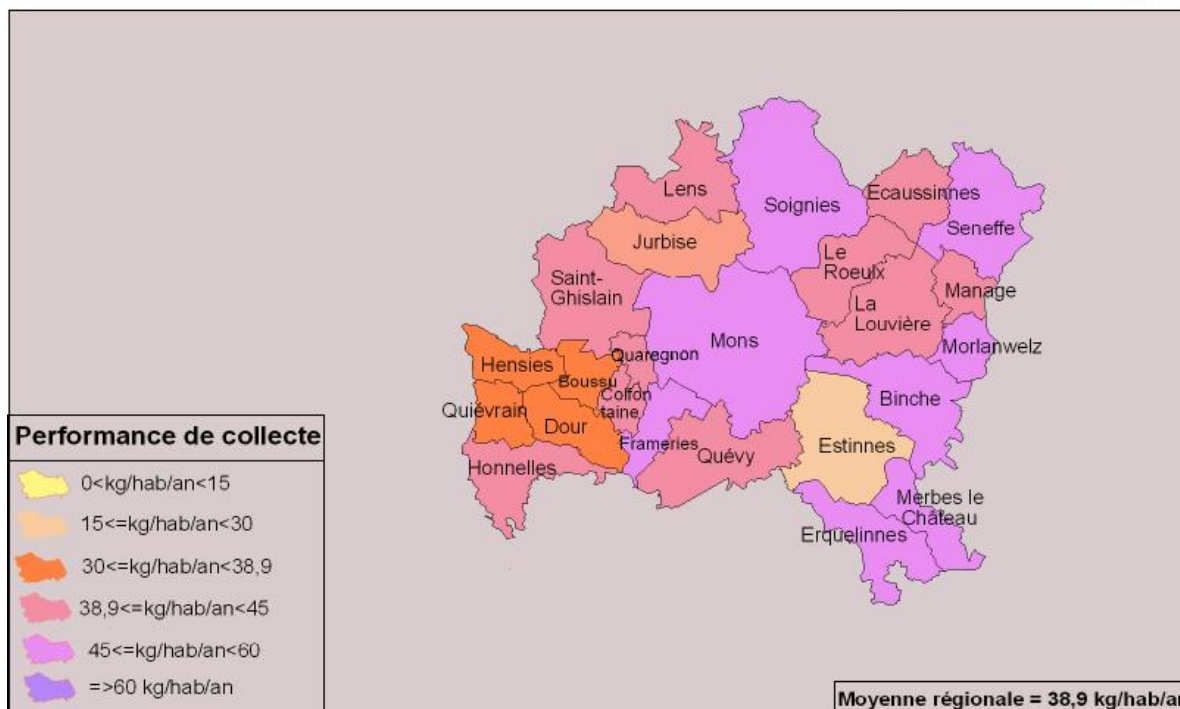
Performance de collecte des papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de INTRADEL



Performance de collecte des papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de l'IPALLE



Performance de collecte des papiers/cartons en porte à porte sur le territoire de IDEA & ITRADEC



1.4. ANNEXE 4: CODIFICATION DE LA TYPOLOGIE "DEXIA"

Rappel de la codification de la typologie « Dexia » :

Code	Catégorie générale	Catégorie spécifique
W1	Communes résidentielles	Communes résidentielles en zone périurbaine ou frontalière
W2	Communes « centres »	Petites villes
W3	Communes résidentielles	Communes résidentielles en zone rurale
W4	Communes rurales (ou semi-rurales)	Communes rurales à dominante agricole et à faibles activités touristiques
W5	Communes avec activités économiques	Communes avec activités économiques en zone rurale ou semi-urbaine
W6	Communes rurales (ou semi-rurales)	Communes rurales à dominante forestière avec activités touristiques
W7	Communes « centres »	Communes « centres » et centres touristiques
W8	Communes semi-urbaines ou d'agglomération	Communes semi-urbanisées
W9	Communes semi-urbaines ou d'agglomération	Pôles urbains périphériques, conurbation
W10	Communes « centres »	Grandes villes et villes régionales
W11	Communes avec activités économiques	Communes avec activités économiques en zone urbaine ou d'agglomération
W12	Communes « centres »	Villes « centres » en milieu rural
W13	Communes « centres »	Villes moyennes à revenus élevés
W14	Communes résidentielles	Communes résidentielles à niveau de revenus élevés

1.5. ANNEXE 5: TYPOLOGIE COMMUNALE ET PERFORMANCE DE COLLECTE

		BEP	IBW	ICDI	IDEA	AIVE	INTERSUD	INTRADEL	IPALLE	TOTAL RW
Densité de population des intercommunales (hab/Km2)		126.64	334.6	774.77	388.51	53.86	78.52	372.5	243.88	/
Ratio des CNS 2008 (Kg/hab)	Ratio OMB	142.60	159.71	195.59	187.36	111.24	162.85	161.46	197.55	165.14
	Ratio EC PAP	8.87	15.70	9.57	17.37	11.69	6.24	14.53	10.07	13.10
	Ratio EC PAC	23.51	25.01	25.93	61.70	96.58	44.85	26.19	29.41	37.84
Ratio 2008 PMC (Kg/hab)	CS PAP	16.88	12.20	9.84	16.30	0.00	0.00	14.66	7.26	11.99
	CS PAC	0.72	1.99	2.23	1.25	10.86	5.61	0.79	6.06	2.69
	CS en bulles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.53	8.88	0.00	0.00	0.18
Ratio 2008 PC (Kg/hab)	CS PAP	48.98	45.23	37.16	45.29	16.46	0.00	45.72	18.50	38.91
	CS PAC	19.38	15.25	12.01	8.48	54.22	26.88	11.81	35.07	19.26
	CS en bulles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	26.69	0.00	0.00	0.39
Ratio 2008 verre (Kg/hab)	CS PAP	0.00	0.00	18.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	2.18
	CS PAC	4.18	5.63	4.86	2.42	14.86	10.98	3.09	10.47	5.59
	CS en bulles	30.58	26.09	0.00	24.39	21.31	24.80	24.49	19.09	21.71
Ratio 2008 déchets organiques (Kg/hab)	CS PAP	1.76	0.00	0.00	0.00	45.79	0.00	0.01	0.00	4.60
	CS PAC	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	CS en bulles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ratio 2008 déchets verts (Kg/hab)	CS PAP	0.00	10.53	0.00	1.16	0.00	0.00	4.92	5.04	3.25
	CS PAC	74.36	62.17	41.91	51.18	122.24	68.09	45.70	88.32	63.36
	CS en bulles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.39	0.00	0.39
Ratio textiles 2008 (Kg/hab)	CS PAP	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.00	0.01
	CS PAC	1.03	1.04	0.76	0.00	2.41	1.33	0.00	1.62	0.76
	CS en bulles	1.78	1.07	0.49	0.34	0.00	1.43	2.97	0.22	1.35
Ratio CS complet 2008 (Kg/hab)	CS PAP	67.62	67.96	65.13	62.75	62.25	0.00	65.33	30.81	60.94
	CS PAC	123.17	111.09	87.71	125.03	301.17	157.75	87.58	170.96	129.50
	CS en bulles	32.36	27.16	0.49	24.73	21.83	61.80	28.85	19.31	24.02

Remarque : les ratios de collecte ont été calculés ici sur la base de la totalité de la population (et non seulement suivant le nombre d'habitants desservis).

1.6. ANNEXE 6: COMPOSITIONS DES FLUX D'OMB, PMC, PAPIERS CARTONS ET PACS

Composition des OMB

Caractérisation 2009-2010	Correspondance avec les fractions du PWD-Horizon 2010	Part des différentes fractions (%) sur base carac 2009-2010
Verre	verre	3.00%
Papier carton	Papier/carton	12.20%
Complexe	Cartons à boisson	1.50%
Plastiques	Plastiques	12.60%
Métal	métaux	1.90%
Textile	textiles	2.80%
Organique compostable	matières organiques	43.00%
Spéciaux	déchets spéciaux des ménages	0.50%
Textile sabitaire	Résidus	22.10%
Incombustible		
Combustibles		
Fines		
Bois	Encombrants	0.40%
TOTAL		100.00%

Composition des Papiers/Cartons en mélange

caractérisation 2003-2004	Part des différentes fractions (%)	Correspondance avec les fractions du PWD-Horizon 2010	Part des différentes fractions (%)
Papier	75.60%	verre	/
carton	21.80%	Papier/carton	97.40%
résidus	2.60%	Cartons à boisson	/
		Plastiques	/
		métaux	/
		textiles	/
		matières organiques	/
		déchets spéciaux des ménages	/
		Résidus	2.60%
		Encombrants	/
TOTAL	100.00%		100.00%

Composition des PMC en mélange

caractérisations 2001	Part des différentes fractions (%)	Correspondance avec les fractions du PWD-Horizon 2010	Part des différentes fractions (%)
Emballages en plastique	37.27%	verre	/
Emballages métalliques	35.45%	Papier/carton	/
cartons boisson	10.00%		
Autres	17.28%	Cartons à boisson	10.00%
		Plastiques	37.27%
		métaux	35.45%
		textiles	/
		matières organiques	
		déchets spéciaux des ménages	
		Résidus	17.28%
		Encombrants	/
TOTAL	100.00%		100.00%

Composition pour les déchets collectés en PACs

Verre	Verre blanc
	Verre blanc+coloré
	verre coloré
PC	Papiers
	PC mélangés
	cartons
Cartons à boisson	Cartons boissons
	13.02% de PMC en mélange
Plastiques	Bouchons plastiques
	Bouteilles HDPE
	Bouteilles PET
	bouteilles plastiques mélangés
	Bouteilles PP
	Bouteilles en PVC
	51.22% de PMC en mélange
Textiles	Textiles
Matières organiques	Matières organiques
Déchets verts	Déchets verts
déchets inertes	Déchets inertes
Encombrants	Appareils de refroidissement
	Bois
	Electroménagers blancs et bruns
	Encombrants mélangés
	Encombrants plastiques
	Plastiques mélangés
	Ecrans TV
	D3E en mélange

	Frigolite
	Pneus usagés
	Déchets de construction PVC
DSM	Piles et accumulateurs
	Huiles de fritures
	Huiles minérales
	DSM en mélange
Métaux	Métaux
	35.77% de PMC en mélange
	Canettes et conserve
Non pris en compte	Autres films plastiques
	Bouchons de liège
	CD et DVD
	Pots de fleurs en plastique
	Films agricoles
	Matériaux de construction avec amiante
	autres déchets

Remarques :

- L'étude OWD 003 précise que pour la répartition des PMC collecté en PAC, celle si provient du rapport annuel de FOST plus (page 29) dont a été enlevé la part alloué aux sacs bleus,
- Pour les fractions « déchets non pris compte », aucun objectif n'avait été fixé pour ces fractions de déchets dans le PWD-Horizon 2010. aussi elles ne sont pas prises en compte dans l'évaluation. Ces fractions représentent 0.36% des quantités collectées en PACs.

1.7. ANNEXE 7 : MODALITÉS DE CALCULS DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU PWD HORIZON 2010

Exemple du mode de calcul sur l'intercommunale IBW

Dans un premier temps les tonnages des fractions d'OMB, papiers cartons, PMC et les fractions collectées en PACs ont été redistribués en fonction de la composition identifiée en annexe 6.

Pour les OMB

	Correspondance avec les fractions du PWD	Part des différentes fractions (%) sur base carac 2009-2010	Tonnages OMB 2008
Verre	verre	3.00%	1 889
Papier carton	Papier/carton	12.20%	7 681
Complexe	Cartons à boisson	1.50%	944
Plastiques	Plastiques	12.60%	7 933
Métal	métaux	1.90%	1 196
Textile	textiles	2.80%	1 763
Organique compostable	matières organiques	43.00%	27 072
Spéciaux	déchets spéciaux des ménages	0.50%	315
Textile sabitaire	Résidus	22.10%	13 914
Incombustible			
Combustibles			0
Fines			0
Bois	Encombrants	0.40%	252
TOTAL		100.00%	62 957.65

Pour les papiers cartons

	Correspondance avec les fractions du PWD	Part des différentes fractions carac 2003-2004 (%)	Tonnages PC en mélange 2008
Papier	verre	/	
carton	Papier/carton	97.40%	17 366
résidus			
	Cartons à boisson	/	
	Plastiques	/	
	métaux	/	
	textiles	/	
	matières organiques	/	
	déchets spéciaux des ménages	/	
	Résidus	2.60%	464
	Encombrants	/	
TOTAL		100.00%	17 829

Pour les PMC

	Correspondance avec les fractions du PWD	Part des différentes fractions carac 2001 (%)	Tonnages PMC en mélange 2008
Emballages en plastique	verre	/	
Emballages métalliques	Papier/carton	/	
cartons boisson			
Autres	Cartons à boisson	10.00%	481
	Plastiques	37.27%	1 792
	métaux	35.45%	1 704
	textiles	/	
	matières organiques		
	déchets spéciaux des ménages		
	Résidus	17.28%	831
	Encombrants	/	
TOTAL		100.00%	4 808

Pour les PACs

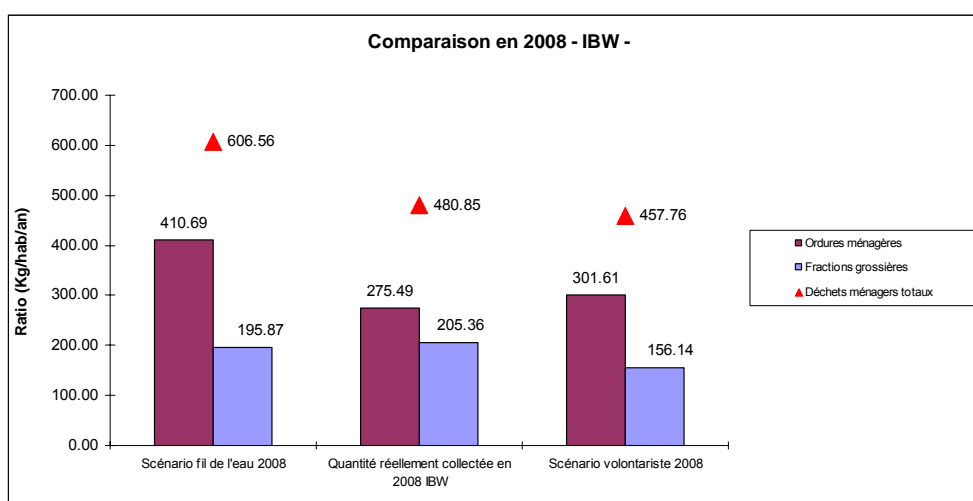
	Correspondance avec les fractions du PWD	Tonnages PAC 2008
Verre	Verre blanc	2217.6
	Verre blanc+coloré	
	verre coloré	
PC	Papiers	6013.34
	PC mélangés	
	cartons	
Cartons à boisson	Cartons boissons	101.8815
	13.02% de PMC en mélange	
Plastiques	Bouchons plastiques	400.7965
	Bouteilles HDPE	
	Bouteilles PET	
	bouteilles plastiques mélangés	
	Bouteilles PP	
	Bouteilles en PVC	
51.22% de PMC en mélange		
Textiles	Textiles	410.687
Matières organiques	Matières organiques	0
Déchets verts	Déchets verts	24508.18
déchets inertes	déchets inertes	26197.61
Encombrants	Appareils de refroidissement	19653.474
	Bois	
	Electroménagers blancs et bruns	
	Encombrants mélangés	
	Encombrants plastiques	
	Plastiques mélangés	
	Ecrans TV	
	D3E en mélange	
	Frigolite	
	Pneus usagés	
	Déchets de construction	
	PVC	
DSM	Piles et accumulateurs	860.343
	Huiles de frites	
	Huiles minérales	
	DSM en mélange	
Métaux	Métaux	2379.93025
	35.77% de PMC en mélange	
	Canettes et conserve	
Non pris en compte	Autres films plastiques	156.168
	Bouchons de liège	
	CD et DVD	
	Pots de fleurs en plastique	
	Films agricoles	
	Matériaux de construction avec amiante	
	autres déchets	

Dans un deuxième temps, l'ensemble des fractions collectées a été répartie en fonction des fractions identifiés dans le PWD Horizon 2010, pour lesquelles des objectifs quantitatifs ont été identifiés :

	PAP	AV par bulles	PAC	TOTAL
1. Ordures ménagères				
verre	1 888.73	10 284.75	2 217.60	
papiers/cartons	25 046.43		6 013.34	
cartons à boisson	1 425.13		101.88	
plastiques	9 724.47		400.80	
métaux	2 900.50		2 379.93	
textiles	1 762.81	422.96	410.69	
matières organiques	27 071.79		0	
déchets spéciaux des ménages	314.79	4.58	860.34	
résidus non classés	15 207.96		156.17	
Sous total	85 342.61	10 712.29	12 540.75	108 595.65
2. Fractions grossières				
déchets verts	4 150.99		24 508.18	
déchets inertes	0.00		26 197.61	
encombrants	6 441		19 653.47	
Sous total	10 592.38	0	70 359.26	80 951.64
3. TOTAL	95 935.00	10 712.29	82 900.01	189 547.29

Dans un troisième temps ces résultats ont été transcrits en ratios sur la base de la population 2008 pour comparaison avec les objectifs 2008 du PWD Horizon 2010:

	Scénario fil de l'eau 2008	Quantité réellement collectée en 2008 IBW	Scénario volontariste 2008
Ordures ménagères	410.69	275.49	301.61
Fractions grossières	195.87	205.36	156.14
Déchets ménagers totaux	606.56	480.85	457.76



Les objectifs 2008 en terme quantitatif ont été identifiés par l'application d'un taux moyen de variation annuel entre 2005 et 2010, années pour lesquelles des objectifs sont fixés dans le PWD Horizon 2010:

	Scénario fil de l'eau						
	Objectifs en Kg/hab/an						Taux de variation moyen annuel entre 2005 et 2010
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
1. Ordures ménagères							
verre	44.99	45.59	46.20	46.82	47.44	48.07	1.33%
papiers/cartons	109.03	111.99	115.02	118.14	121.35	124.64	2.71%
cartons à boisson	6.52	6.66	6.81	6.96	7.12	7.28	2.22%
plastiques	43.75	45.50	47.31	49.20	51.17	53.21	3.99%
métaux	16.67	16.97	17.28	17.60	17.92	18.24	1.82%
textiles	7.72	7.71	7.69	7.68	7.67	7.65	-0.18%
matières organiques	132.36	132.19	132.01	131.84	131.66	131.49	-0.13%
déchets spéciaux des ménages	4.83	4.89	4.95	5.01	5.08	5.14	1.26%
résidus non classés	26.31	26.68	27.06	27.44	27.83	28.22	1.41%
Sous-TOTAL	392.18	398.18	404.35	410.69	417.22	423.95	1.57%
2. Fractions grossières							
déchets verts	36.64	36.69	36.74	36.79	36.84	36.89	0.14%
déchets inertes	80.02	81.48	82.96	84.47	86.01	87.57	1.82%
encombrants	70.33	71.73	73.15	74.61	76.09	77.60	1.99%
TOTAL	186.99	189.90	192.86	195.87	198.94	202.07	1.56%
3. TOTAL	579.17	588.07	597.20	606.56	616.17	626.02	1.57%
	Scénario volontariste						
	Objectifs en Kg/hab/an						Taux de variation moyen annuel entre 2005 et 2010
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
1. Ordures ménagères							
verre	36.63	36.04	35.46	34.89	34.32	33.77	-1.61%
papiers/cartons	82.84	81.50	80.19	78.90	77.62	76.37	-1.61%
cartons à boisson	5.08	5.00	4.92	4.84	4.76	4.68	-1.63%
plastiques	30.89	30.39	29.90	29.42	28.94	28.47	-1.62%
métaux	13.24	13.03	12.82	12.61	12.41	12.21	-1.61%
textiles	6.77	6.66	6.55	6.45	6.34	6.24	-1.62%
matières organiques	116.03	114.16	112.31	110.50	108.72	106.96	-1.61%
déchets spéciaux des ménages	3.75	3.74	3.74	3.73	3.73	3.72	-0.15%
résidus non classés	21.30	20.96	20.62	20.29	19.96	19.64	-1.61%
Sous-TOTAL	316.53	311.48	306.50	301.61	296.80	292.06	-1.60%
2. Fractions grossières							
déchets verts	32.41	31.77	31.15	30.54	29.93	29.35	-1.97%
déchets inertes	64.75	64.18	63.61	63.04	62.48	61.93	-0.89%
encombrants	63.30	63.05	62.81	62.57	62.32	62.08	-0.39%
Sous total	160.46	159.00	157.56	156.14	154.74	153.36	-0.90%
3. TOTAL	476.99	470.48	464.07	457.76	451.54	445.42	-1.36%

Le taux de collecte sélective a quant à lui été calculé de la manière suivante:

Totalité des quantités collectées sélectivement divisé par le gisement total de déchets ménagers.

Il est ainsi obtenu pour IBW un taux de collecte sélective de 66.79%

Les objectifs en terme de taux de collecte sélective identifiés pour 2008 sont présentés dans le tableau suivant. Ceux ci ont été calculés sur la base d'un taux de variation moyen annuel des objectifs entre 2005 et 2010 fixés par le PWD Horizon 2010.

Type de déchets	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Verre	75%	76%	77%	78%	79%	80%
Papiers/cartons	50%	51%	52%	53%	54%	55%
Cartons à boisson	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Plastiques	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Métaux	85%	86%	87%	88%	89%	90%
Textiles	50%	50%	50%	50%	50%	50%
Matières organiques	50%	52%	54%	56%	58%	60%
Déchets verts	94%	94%	94%	94%	94%	94%
Déchets inertes	70%	70%	70%	70%	70%	70%
Encombrants	95%	96%	96%	97%	97%	98%
Déchets spéciaux des ménages	30%	33%	37%	41%	45%	50%
Quantité collectée sélectivement	993 619	996 133	998 653	1 001 180	1 003 713	1 006 253
Gisement des déchets ménagers	1 638 352	1 618 933	1 599 744	1 580 782	1 562 046	1 543 531
Taux de collecte sélective	60.65%	61.53%	62.43%	63.33%	64.26%	65.19%

Sur la base du scénario volontariste.

Cette méthodologie a été appliquée à l'ensemble des intercommunales puis les résultats ont été consolidés pour les obtenir à l'échelle wallonne, tel que présenté dans le corps du rapport.

1.8. ANNEXE 7: RECENSEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DES DIFFÉRENTES INTERCOMMUNALES EN 2008-2009



Association Intercommunale pour le Développement économique et l'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut

A l'échelle des intercommunales :

- Campagne de lutte contre le **gaspillage alimentaire** (thématique commune à toutes les intercommunales) : distribution d'un document d'information, spots télévisés...
- Participation au programme **Interreg « Mini-Déchets »**, qui s'est terminé en décembre 2007 : actions de prévention et de sensibilisation à l'éco-consommation.

- Sensibilisation au **Réemploi** :

- Opération « Un vélo sympa servira deux fois ! » (en collaboration avec les intercommunales):
collecte de vélos en bon état dans les parcs à conteneurs.
Environ 60 vélos ont ainsi été rassemblés sur les quatre parcs à conteneurs et ont été repris par des écoles communales de la zone et par l'asbl « Les Petits Riens » qui les répare dans le cadre d'ateliers de réinsertion.
- Opération « Un jouet sympa servira deux fois ! » :
opération encadrée par la COPIDEC depuis 2003 sur les parcs à conteneurs, visant à la fois à promouvoir la solidarité et faire un geste pour l'environnement. La collecte des jouets 2009 a permis de collecter quelques 200 jouets à destination des plus démunis.



- Promotion du **compostage à domicile** et dans les quartiers
Initiée dans le cadre du projet « Mini-Déchets » 2002-2007, la promotion du compostage à domicile s'est poursuivie dans le sud-Hainaut : Formation de guides composteurs, promotion et de diffusion d'informations, animations lors d'événements locaux, réunions, organisation d'une matinée de démonstration et de jardins ouverts

- Participation à la campagne de prévention menée en collaboration avec la COPIDEC et consacrée au **flux des déchets spéciaux** : « Moins de produits dangereux pour moins de pollution, c'est tout bénéfique pour l'environnement, la santé et le portefeuille !



Association Intercommunale pour le Développement économique et l'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut



- Participation à la campagne de prévention « Fred et Jamy » en collaboration avec les autres intercommunales :

diffusion de spots prévention avec Jamy pour expliquer les bons gestes à adopter pour générer moins de déchets.

En continuité avec 2008, ils ont été diffusés tout au long de l'année sur TéléSambre en collaboration avec l'intercommunale ICDI.

- Sensibilisation des élèves :

Au niveau des écoles primaires : mise en place de l'animation pédagogique intitulée Module d'Initiation au Recyclage (MIR). En 2009, 16 animations ont été dispensées dans 9 écoles, ce qui représente 350 enfants sensibilisés au tri et à la gestion des déchets.

En 2009, la nouvelle animation « C'est du propre » à destination des établissements secondaires a été proposée. 4 animations ont ainsi été réalisées dans 4 écoles.

- Participation à la campagne « Pour notre planète et pour votre porte monnaie, gérons mieux les déchets » (campagne d'information atteignant tous les ménages du Sud-Hainaut et distribution d'un dépliant intitulé « Gros sur les encombrants » afin de réduire la quantité d'encombrants collectés en porte à porte (36 kg/an/hab en 2008 et 20 kg en 2009).

A l'échelle des communes :

- Participation aux événements locaux : stands de sensibilisation au compostage à domicile, aux achats fûtés et à la consommation de l'eau du robinet ont été organisés lors d'évènements locaux : foire aux fleurs à Thuin, fête du Berceau, fête du bûcheronnage à Sautin, matinées d'initiation au compostage, portes ouvertes chez des pépiniéristes ...

Site Internet :

Site internet : <http://www.intersud.be/>

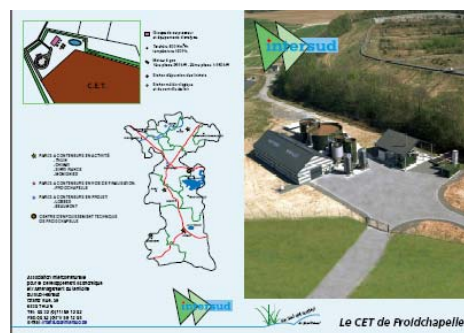
Le site a accueilli 6.287 visiteurs en 2009, soit 60% d'augmentation par rapport à 2008 (année de création)



Association Intercommunale pour le Développement économique et l'Aménagement du Territoire du Sud Hainaut

- informations sur les calendriers de collectes
- informations sur les actualités et les campagnes de prévention
- Informations sur les parcs à conteneurs : principe, localisation, guide de tri et règlement...
- Consultation possibles de règlements de collecte (OMB, PMC, encombrants...)
- Plusieurs guides de tri en fonction des matériaux (avec déchets acceptés/refusés et filières de recyclage)
- Page spéciale **AGIR et EDUQUER** (en cours de construction) : conseils pour payer moins et faire un geste pour l'environnement

- **Plaquettes de communication** sur les centres d'enfouissement (localisation, principe...) avec informations sur la gestion du biogaz et des eaux sur les sites



Remarque :

Intersud étudie en collaboration avec les communes, les CPAS, des entreprises d'économie sociale du sud-Hainaut ainsi que l'asbl RESSOURCES, la faisabilité de la création d'une ressourcerie ainsi qu'une alternative à la collecte des encombrants en porte à porte



BEP ENVIRONNEMENT

Action Prévention

A l'échelle des intercommunales

Guide du réemploi

Collecte de jouets et de vélos au profit d'associations locales

Campagnes contre le gaspillage alimentaire

A l'échelle des communes :

Planning de prévention spécifiques à chaque commune

Sensibilisations dans les écoles (« Les Trucs et Astuces d'Oscar » (4-8 ans), « C'est du propre », mise à disposition de matériel pédagogique pour les enseignants. 385 animations en 2008/7555 jeunes.

Mise à disposition des écoles de la Province de Namur et de la commune de Héron des contenants pour le tri sélectif

Visites de sites de traitement – 849 visites en 2008

Stands « prévention » lors des fêtes locales : conseil pour une meilleure gestion des déchets : achats responsables, compostage individuel, ...

Documents d'information sur les déchets pour tous publics : ROM, brochures, dossiers, vidéos

Exemples de brochures mise en oeuvre :

Guide pratique des parcs à conteneurs

Moins de produits dangereux...

Nous maigrirons ensemble !

Le Guide du compostage individuel

Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget !

Le réemploi, c'est pour moi !

L'ABC du tri des emballages ! (PMC, verre et papiers-carton)

Le tri des déchets organiques, vous y gagnez et la nature a gagné !

Le Compost vert, c'est super !





BEP ENVIRONNEMENT

Sur le site Internet :

Site internet : <http://www.bepenvironnement.be>

221 655 visites SUR LE SITE Internet en 2008

Jeux interactifs sur le thème de la prévention :

- « le coin des enfants » : dessins, quizz, etc...
- « La chasse aux intrus »

« L'espace citoyens » : calendriers de collecte interactifs, guides du tri





Intercommunale du Brabant Wallon

Au niveau des intercommunales

- Lutte contre le gaspillage alimentaire

(distribution de brochures « *Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget (décembre 2008)* », de sacs réutilisables isothermes, organisation d'une conférence à l'attention des mandataires et d'animations pour les groupes scolaires).



En fin d'année 2008 : distribution d'un sac isotherme accompagné d'une brochure sur le gaspillage alimentaire pour sensibiliser les usagers des parcs à conteneurs aux bonnes pratiques d'achat et à un usage correct du frigo - 8.000 exemplaires.

- Campagne sur le thème du réemploi

3ème collecte de vélos en bon état dans les parcs à conteneurs de vélos pour remise à l'association « Les Ateliers de la rue Voot » à Bruxelles qui les utilisent dans le cadre de formations à la réparation de vélos. Plus de 900 cycles en bon état ont été récoltés en 2009.



Publication d'une Brochure Le réemploi, c'est pour moi ! (avril 2009)

En 2009, recherche des associations actives en Brabant wallon : "ressourceries", magasins d'économie sociale (seconde main, dépôt-vente,...), initiatives de Centre Publics d'Action Sociale, associations d'aide aux démunis,... Insertion de leurs coordonnées dans un guide distribué dans les parcs à conteneurs pour fournir aux usagers des alternatives aux dépôts en parcs à conteneurs pour les objets pouvant être réutilisés.

- Organisation de la 2ème journée des préposés de parcs à conteneurs

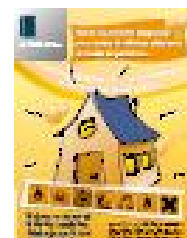
Comme en septembre 2007, organisation d'une journée destinée à sensibiliser la population au civisme et au respect du métier de préposé, avec : distribution d'un dépliant et du nouveau guide des PAC, spots sur la télévision locale, banderoles stigmatisant les situations sources de problèmes, etc

- Organisation de la collecte de jouets et de vélos (solidarité + préservation de l'environnement)

Comme chaque année depuis 2003, collecte de jouets réutilisables dans les PAC. Environ 7.500 jouets ont été récoltés et remis à des sections locales de la Croix Rouge, des CPAS, des maisons d'accueil, des garderies ou à d'autres associations locales à finalité sociale (11675 jouets collectés en 2008)

- Campagne sur le thème des "déchets chimiques"

Distribution d'un dépliant dans les PAC et spots sur une radio nationale afin de rappeler à la population comment utiliser ces produits et s'en séparer dans un total respect de l'environnement.



- Spots avec Jamy sur les thèmes :

- boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille ;
- opter pour les produits durables et éviter les gadgets ou les biens de mauvaise qualité dont la durée de vie sera limitée ;
- comment réduire la quantité de vos déchets de papier ?

- **Edition d'un Dossier pédagogique** à destination des enseignants pour aborder l'ensemble des thématiques relatives à la gestion des déchets.

Actions de sensibilisation 2009 menées avec FOST Plus, à l'échelle de l'intercommunale

- **Distribution des Calendriers des collectes de déchets** : Sensibilisation au tri et au recyclage.



Intercommunale du Brabant Wallon

-Équipement des écoles en matériel de tri

Depuis 1999, l'IBW propose aux écoles du Brabant wallon de les fournir en matériel leur permettant de participer aux collectes sélectives de déchets, soit en 2009 :

- 499 Corbeilles papiers 30 litres (26 écoles bénéficiaires)
- 58 Conteneurs PMC 120 litres (18 écoles bénéficiaires)
- 20 Conteneurs papiers-cartons 1.100 litres (20 écoles bénéficiaires)

- **Animations dans les écoles primaires** : module pédagogique intitulée "Module d'Initiation au Recyclage – MIR".

En 2009, les animateurs de l'asbl Green Belgium se sont rendus dans 81 classes en Brabant Wallon

- **Animations dans les écoles secondaires**

Lancées en 2008, en 2009 : 35 animations ont été réalisées en Brabant wallon : quiz, débats et jeux de rôle sur le thème de la gestion des déchets.

- **Panneaux intrus PMC dans les parcs à conteneurs**

Sensibilisation aux déchets acceptés au PMC.

- **Campagne sur le bon usage des collectes de papiers-cartons**

Sensibilisation sur le conditionnement des papiers-cartons lors des collectes sélectives (Distribution toutes boîtes)

Autres actions de sensibilisation à l'échelle de l'intercommunale

Actions menées avec RECUPEL : Avis toutes-boîtes sur les collectes d'encombrants et sur le tri et le recyclage des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

- **Collecte des bâches agricoles**

Comme chaque année depuis 1999, l'IBW a mené en 2009 une campagne d'une semaine de récupération de bâches agricoles en vue de leur recyclage. Du 3 au 9 juin, les engins agricoles ont exceptionnellement été autorisés à entrer dans les PAC ce qui a permis de récolter et de recycler 151 tonnes de plastique.

- **Nouveau guide des parcs à conteneurs**

Edition du nouveau guide des parcs à conteneurs (tiré à 20.000 exemplaires)

- **Présentoirs sur les huiles alimentaires**

En été, en collaboration avec Valorfrit, l'organisme en charge de l'obligation de reprise des huiles et graisses alimentaires, des présentoirs à brochures ont été disposés dans plusieurs PAC afin d'inciter les usagers à se séparer de ce type de déchets en PAC plutôt que via les sacs poubelles ou les égouts.

- **Visites guidées des installations** (parcs à conteneurs, unité de valorisation énergétique de Virginal et plates-formes de compostage) pour les écoles, associations diverses, habitants de certaines communes...

- **Communication avec la presse**

Organisation de conférences de presse, envoi de communiqués de presse

Autres actions de sensibilisation à l'échelle des communes

- **Distribution du Guide des collectes d'encombrants**

Avis distribués dans les boîtes aux lettres des communes de Beauverchain, Incourt, Nivelles, Ramillies, Waterloo et Wavre.

- **Participation directe (stand) ou indirecte** (prêt de matériel) aux événements communaux

- **Communication vis-à-vis des communes** dans le cadre de l'AGW du 5 mars 2007 sur le "coût-vérité". pour une information de la population sur les règlements communaux, les filières et les coûts réels de la gestion des déchets.



Intercommunale du Brabant Wallon

Sur le site Internet :

<http://www.ibw.be>

290 visiteurs en moyenne chaque jour en 2008 sur le site Internet, 308 visiteurs en 2

- Documents d'information sur les unités de traitement des déchets :

- Présentation des unités de traitement gérées par l'IBW :

capacités de traitement, tonnages traités,

description du principe de traitement, contrôles effectués...

Fiches thématiques des installations de traitement:

Les résultats des analyses des émissions de l'unité de valorisation Energétique de Virginal sont disponibles pour le grand public sur le site <http://environnement.wallonie.be/data/air/dioxines>.

- Incitation au **compostage individuel** avec conseils pour s'équiper en fonction de la superficie de son jardin

- Guides de tri ...

- Différents guides de tri (emballages, PMC – Papiers-Cartons)

- Guide des parcs à Conteneurs – règlement intérieur des parcs à Conteneurs

- Information sur le devenir des déchets collectés

- Localisation des bulles à verre par commune

- Liste des points de vente des sacs d'ordures ménagères et PMC



Autres brochures de Prévention :



"Je choisis mieux pour jeter peu"



"9 conseils pour amincir votre poubelle"



"Les emballages se mettent au verre !"

Avec FOST Plus :



▶ DVD "Les objets de demain, vous les triez aujourd'hui" (FOST Plus - mai 2003)

▶ Brochure "Les objets de demain, vous les triez aujourd'hui" (FOST Plus -)

Remarque :

L'IBW nominée pour sa politique environnementale à un concours européen !
En 2007, l'IBW a été nominée pour représenter la Belgique à un concours organisé par la Commission européenne dont le thème était la gestion des déchets. A ce titre, l'Intercommunale a reçu un **Prix le 19 novembre 2007 à Lisbonne** pour l'ensemble de son travail en faveur de l'environnement et principalement en matière de gestion des déchets.



ICDI
Association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi

Communication générale :

Vecteurs de communication :

Conférences de presse, communiqués à la presse locale, télévisions, dans les bulletins communaux, distribution toutes boîtes, N° vert

Communication spécifique

Actions de sensibilisations dans les écoles :

- Dossier du chevalier vert : dossier pédagogique (40 000 ex en 2008)
- En collaboration avec FOST+ :
- Distribution de matériel didactique
- Concours entre écoles en matière de performances de tri

Campagnes médiatiques :

- campagne qualité via boîtes aux lettres et campagne radio liée aux indésirables en hausse au centre de tri
- campagne quantité via des panneaux pour inciter au tri

Campagne en collaboration avec VALORFRIT pour recyclage des huiles

4 campagnes de communication spécifiques

- **politique de proximité : semaines de la prévention, collecte des vélos et des jouets, actions anti gaspillage, actions avec les commerçants, guides composteurs...**
- **Actions en collaboration avec le partenariat privé : actions auprès des commerçants(charte), carte de fidélité « sympa », actions avec les jardinerie sur le compostage individuel**
- **Actions à destination de la jeunesse : réunions de concertation avec les enseignants, outils pédagogiques, ateliers dans les milieux scolaires, expositions, appel à projet « Chevalier vert », visites d'installations de tri et recyclage, journées de lutte contre le gaspillage, ...**
- **Accompagnement d'organismes publics, privés et associatifs**

Exemples de documents d'informations mis en oeuvre :

**4 lettres d'information par an (« Périodique Infos pratique »)
 188000 ex**

Moins de produits dangereux...

Le tri des PMC

Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget !

Devenons consom'act'eurs





ICDI
Association Intercommunale pour la Collecte et la Destruction des Immondices de la région de Charleroi

Le réemploi, c'est pour moi !
Le compostage à domicile au jardin
L'ABC du tri des emballages ! (PMC, verre et papiers-carton)
Calendriers des collectes

Echange d'expériences et de communication

Au niveau régional avec la COPIDEC

Travail sur le gaspillage alimentaire avec les différentes intercommunales

Au niveau européen – le programme « reduce » projet Inerreg IIIB

Sensibilisation en logements sociaux

Partenariats avec des supermarchés – cartes de fidélité et action « robot »(étiquetage de produits)

Villes pilotes pour la prévention

Nouveaux outils de communication

Enquêtes consom'Acteur

Site internet : <http://www.icdi.org/>

Refonte en 2009 du site



Association intercommunale de traitement des déchets liégeois

A l'échelle des intercommunales

- Campagne de sensibilisation **au gaspillage alimentaire**
- Campagne télévisuelle renforcée d'encarts «presse» (Fred et Jamy), de **sensibilisation à diverses thématiques environnementales** : utilisation de l'eau du robinet, économies de papier, rentrée verte, propreté en ville... (menée en collaboration avec la Copidec)

- **Actions de sensibilisations dans les écoles et des plaines de vacances**: 932 animations à l'attention de 21.000 enfants dans les écoles mais aussi sur les foires, salons, festivals et marchés.

- Sensibilisation à la **diminution des déchets de jardin** : édition, en collaboration avec l'Ecole d'Horticulture de la Ville de Liège, l'Association des Professionnels de l'Horticulture et le Comité Jean Pain, d'une brochure «Un Jardin sans Déchets»



- **Sensibilisation au Réemploi** : opérations «Collecte de Jouets» et « Collecte de Vélos » au profit d'associations locales, avec une près de 10.000 jouets collectés (env. 1 000 de plus qu'en 2007)

- Réalisation d'un **guide du réemploi**, reprenant l'ensemble des acteurs locaux actifs dans le domaine (récupérateurs, loueurs, Réparateurs), version papier et version mise en ligne sur le site internet.



- Campagnes de **sensibilisation à la qualité du tri** menées en collaboration avec FOST Plus : réalisation d'un jeu concours, spots radiophoniques «Ceci n'est pas un PMC», ou télévisuels « Le verre, c'est dans les bulles, pas à côté », affiches 20m², clip cinématographique, présence aux concerts et festivals (mise en place de stand de tri)

- **Collecte des plastiques agricoles** (en collaboration avec les services de la Province de Liège) en deux campagnes ponctuelles et toute l'année sur quatre sites permanents : 770 tonnes de déchets de plastiques agricoles ont ainsi été récupérées en 2009, et pour la majorité recyclées.

- Edition **du calendrier annuel**, plein de conseils pratiques pour réduire l'empreinte écologique.

- Visites des installations : plus de 4.500 visiteurs accueillis sur les différents sites

A l'échelle des communes

- Séances d'information et de sensibilisation réalisées dans le cadre du **lancement des collectes rationalisées**



Association intercommunale de traitement des déchets liégeois

(collectes séparées des déchets organiques biodégradables, des encombrants et des sapins de Noël) permettant de valoriser les déchets (réemploi, valorisation organique).

- Prévention sur les marchés communaux (stand de sensibilisation au gaspillage alimentaire, au compostage), prévention à domicile, à la problématique du suremballage, au tri des PMC... : 11.000 rencontres – 10.000 sacs réutilisables distribués
- Promotion du réutilisable par la mise à disposition des organisateurs d'évènements de gobelets réutilisables

Site internet :

- Guide du tri, calendriers de collectes par commune, guide du réemploi
- Informations sur le devenir des déchets
- Informations sur les outils de traitements (UVE, CET, centre de compostage, centre de tri ...) présentation des sites, fonctionnement...
- Information sur les parcs à containers (recyparcs) : horaires, localisation, accès..., guide du tri, les filières de recyclage
- Liens vers le magazine **Parc' infos** (trimestriel d'information des recyparcs)



- « Jeu du tri » pour apprendre à trier les déchets :

- « Mon conteneur en ligne » pour le suivi de sa production de déchets
- Incitation et formation au compostage individuel
- information sur la possibilité de visites des différents sites de traitement



Site internet : <http://www.intradel.be>

Remarques:

- Intradel travaille à la mise en place d'une ressourcerie, «La Ressourcerie du Pays de Liège», qui proposera, en remplacement de la collecte en vrac en porte-à-porte des encombrants, une collecte sur appel sans destruction :
- Un service «Prévention» spécifique a été créé auquel pas moins de sept collaborateurs ont été affectés



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental

A l'échelle des intercommunales

- Campagne de lutte contre **le gaspillage alimentaire** (thématique commune à toutes les intercommunales) : distribution d'un document d'information, de sacs isothermes réutilisables, spots télévisés... Organisation du concours « Trucs et Astuces anti-gaspi »

-Sensibilisation au Réemploi :

• Collecte sélective des encombrants réutilisables à domicile en partenariat avec des ressourceries .
via un affiche et un folder, via des communiqués de presse et l'information dans le guide du réemploi et l'In'f'eau-déchets, via les parcs à conteneurs et notre site web de la collecte sélective à domicile des encombrants ménagers réutilisables en partenariat avec les ressourceries La Poudrière de Péruwelz et l'ASBL Le Carré de Lessines

- Opération « Un vélo sympa servira deux fois ! » (en collaboration avec les intercommunales) :
collecte de vélos en bon état dans les parcs à conteneurs pour reprise par des associations soutenant l'action sociale.



- Opération « Un jouet sympa servira deux fois ! » :
opération encadrée par la COPIDEC depuis 2003 sur les parcs à conteneurs, visant à la fois à promouvoir la solidarité et faire un geste pour l'environnement. La collecte des jouets 2009 a permis de collecter des jouets à destination des plus démunis.



- Distribution du nouveau guide du réemploi « Le réemploi, c'est pour moi ! ».: un recueil de conseils et de coordonnées reprenant les bonnes adresses des associations actives dans le réemploi.

- **Diffusions de clips** avec Jamy sur la télévision locale Notélé pour promouvoir les bons gestes à adopter et réduire la production de déchets, sur des thématiques diverses comme, les encombrants, les ressourceries, la gestion de l'eau du robinet, les déchets spéciaux, l'incinération sauvage (2006), puis en 2007-2008 sur la récupération des eaux de pluie, le gaspillage alimentaire, une rentrée des classes écologique ...

- **Actions de communication sur le tri et le recyclage des PMC** menées conjointement avec Fost Plus : participation à la campagne « Ceci n'est pas un PMC ! » pour expliquer à la population les bons gestes de tri (réalisation de 3 BD expliquant le tri à l'usager)



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental

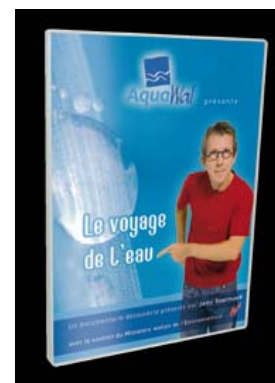
- **Collecte des bâches agricoles dans les parcs à conteneurs** (7 jours) et orientation vers le recyclage : communication dans les parcs à conteneurs, mailing direct, affichage dans les communes..., publication d'encarts dans la presse agricole et presse régionale pour sensibilisation des agriculteurs.

- Participation à la **journée « Place aux enfants »** : communication auprès des enfants participants à la journée sur les parcs à conteneurs, les métiers de gardiens et les bons gestes de tri.

- Sensibilisation à **l'environnement dans les écoles de Wallonie Picarde** (en collaboration avec Fost Plus et l'asbl Green):

- Animation scolaires sur le tri et la prévention des déchets aux classes de primaires qui le désirent, « Modules d'Initiation au recyclage (MIR) », animations spécifiques « un quizz, un jeu de rôle ou un débat », proposée au élèves...
- Distribution du DVD aux communes et aux classes de primaires et secondaires, et organisation du concours « Recyclons-nous ! » pour illustrer un projet de classe sur le tri, la prévention, le développement durable...
- DVD et concours sur le thème de l'eau En 2009, Ipalle a transmis aux écoles

primaires et aux communes de Wallonie Picarde un DVD « Le voyage de l'eau », développé en collaboration l'Union professionnelle des opérateurs publics de l'eau en Wallonie. Les enfants étaient invités à réaliser une affiche portant sur l'un des thèmes suivants : les économies d'eau, ou comment éviter la pollution de l'eau.



- **Opération « Du tri au recyclage »**

Diffusion de séquences radio ou télé et d'articles dans la presse régionale (No Télé, Le Courrier de l'Escaut, Nord Eclair, La Dernière Heure, Vivacité Hainaut) sur le devenir des déchets après collecte ou dépôt dans les parcs à conteneurs. Neuf filières de recyclage, figurant parmi les plus illustratives, ont ainsi été suivies : papiers/cartons, PMC, verre, métaux, végétaux, inertes, bois, encombrants en bon état et plastiques rigides.

- **Organisation de la journée des Parcs à conteneurs**

Sensibilisation au rôle du gardien, chargé de guider les visiteurs, et rappel au citoyen l'importance du respect en général et des consignes en particulier pour un bon tri.



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental



- En 2009, l'accent a été mis sur le tri des PMC par le biais d'un contact direct à travers la présence de conseillers de tri.
 - Participation des visiteurs des parcs à conteneurs à un grand concours « La chasse aux intrus » organisé sur les 21 parcs à conteneurs d'Ipalle. Il s'agissait de cocher, dans une liste, les quatre déchets qui ne peuvent être déposés dans le conteneur des PMC ou dans le sac bleu destiné à la collecte sélective. 21 VTT étaient mis en jeu.
- Organisation d'une campagne de **communication contre les déchets sauvages** sur les bus TEC circulant dans les 23 communes de Wallonie picarde. Cette action s'inscrit dans la campagne du Ministre wallon de l'Environnement : alapoubelle.be. lancée en novembre 2008, sous le slogan « Déchets sauvages ? A la poubelle et pas ailleurs ! »



- Organisation de **visites guidées des sites** de traitement de déchets (stations d'épuration et parc à coneneurs) pour les scolaires, les associations, les professionnels de l'environnement...
- **Promotion du compostage à domicile**
Diffusion de clips dédiés au compostage à domicile (collaboration avec Jamy Gourmaud) sur la télévision locale
Notélé: démonstration, explications...



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental

- Participation à la **campagne de prévention des déchets spéciaux des ménages**

A l'échelle des communes

- Organisation de séances d'information des communes sur différentes thématiques (tarification des déchets, collecte des déchets, prévention...) et transmission d'information à caractère général sur l'environnement pour publication dans les bulletins communaux



- Diffusion aux communes, aux administrateurs et au personnel de l'intercommunale du périodique d'information «Inf'eau-déchets»

- Diffusion toute-boîte des riverains du CVE du journal d'entreprise destiné à l'information des riverains du centre de valorisation des déchets de Thumaide « Voisinages »



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental



Participation à des salons et événements locaux : **Participation au salon Batirama (stand)**: conseils aux visiteurs pour réduire leur production de déchets, consommer malins, avec moins d'emballages, mieux gérer la consommation d'eau à la maison, et mettre en place le compostage individuel, **Participation au salon Déco & Jardin** et promotion du compostage individuel, présence des guides composteurs à la fête des courges à Antoing, lors de la distribution d'arbres en novembre, lors de marchés aux fleurs et d'autres événements locaux de Wallonie Picarde.

Site internet :

<http://www.ipalle.be>

-Informations sur les collectes : **les calendriers, consignes de tri, localisation des bulles à verre...**

• Information sur la collecte sélective à domicile des encombrants ménagers réutilisables



-Liens vers les brochures de Réemploi et campagne de prévention des déchets spéciaux



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental



- Incitation au **compostage individuel** : « IPALLE vous propose des systèmes à composter à prix réduits », « Devenir guide composteur », avec date des formations

-- Concours « Trions juste ! » pour adopter les bons gestes de tri



- Lien vers le programme européen transfrontalier **INTERREG III** : présentation du projet, objectifs attendus, partenaires...

- Informations sur les centres de traitement des déchets et le devenir des déchets des centres de traitement : compostage, Centre de traitement des déchets de Thumaide...

- Informations sur les parcs à conteneurs : localisation, horaires, règlements, déchets acceptés et filières de valorisation...



Intercommunale de propreté publique du Hainaut Occidental

- Liens pour téléchargement de diverses animations pour les scolaires :



Animations gratuites à destination des classes du 2e et 3e degré de l'enseignement primaire. Module d'initiation au Recyclage (MIR) et à la gestion de déchets.



Animations gratuites « C'est du propre » à destination des classes du secondaire Année scolaire 2009-2010

- Formulaire pour les visites des sites pour les scolaires

- Liens vers des publications diverses et nombreuses brochures informatives et pédagogiques disponibles en ligne.



IDELUX

A l'échelle des intercommunales

- **Action « Fred et Jamy »** : spots diffusés sur TVLux et Télévesdre : « Cadeaux sans déchets, achats malins... »

Collecte de vélos : juin 2008 - 703 vélos collectés et offerts à des organismes locaux ou envoyés au Congo

Collecte des jouets : octobre 2008 – 2 347 jouets récoltés et redistribués à des organismes sociaux locaux ou au Bénin

Sensibilisation contre le gaspillage alimentaire : 22 000 brochures explicatives et autant de sacs isothermes réutilisables distribués dans les parcs à conteneurs

- Sensibilisation des jeunes :

- Sensibilisation au tri des déchets : 910 élèves sensibilisés lors de visites guidées des sites d'exploitation et 3 128 autres lors d'une animation directement réalisée en classe.
- 12 000 livres offerts aux enfants (5-8 ans) : « Les collations sans déchets, avec ma classe, je m'y mets ! »
- « Donnez une seconde vie aux emballages » : 35 écoles ont participé au concours de monstres organisé avec Fost Plus.

- **Carrefour Incivilités** (Houffalize, 07/04/2008) : 83 personnes des 55 communes ont partagé leurs expériences

- Opération communes et rivières propres

« Nettoyons la nature, fleurissons notre environnement » 50 communes (46 en 2007), ont organisé l'opération. 44 ont opté pour le « tri intelligent ». 9 380 bénévoles, quantités de déchets récoltées : ± 57 tonnes soit environ 9 tonnes de moins qu'en 2007

Assises provinciales de la propreté (21/11/2008)

Suite au travail de concertation en partenariat avec la province de Luxembourg engagement collectif autour d'un plan d'action à long terme comportant une série d'actions phares, parmi lesquelles :

1. **sensibiliser** l'ensemble des usagers à la propreté des routes et du domaine public ;
2. promouvoir un tourisme et des loisirs respectueux de l'environnement ;
3. encourager et soutenir les initiatives des jeunes en matière de propreté publique ;
4. accompagner le développement d'initiatives pilotes de propreté au sein des communes, des entreprises et des commerces ;
5. **former** les entreprises, commerces et sociétés de transport de biens et de personnes à la propreté ;
6. optimiser les pratiques et coordonner les actions des opérateurs de **nettoyage** ;
7. informer les communes sur l'évolution de la législation en matière d'environnement et de propreté ;
8. organiser la concertation entre les acteurs de la **répression** et les former à la législation en matière d'environnement ;
9. communiquer sur les actions entreprises dans le cadre de la campagne « Pure Province ».

=> Mise en place de la Campagne Pure Province : campagne provinciale de propreté, réseau de partenaires devenu force de proposition



Quelques actions de la campagne « Pure province » :

- Relayer la campagne de sensibilisation nationale « Ma route, c'est pas ta poubelle ! » distribution de carbags, spots radio/TV, publicités dans la presse ...
- Communication sur le bâchage des transports de déchets envers les usagers des parcs à containers (incitation au bâchage systématique)



IDELUX



- Distribution d'un kit de sensibilisation destiné à optimiser le tri dans les zones touristiques est actuellement mis à la disposition des propriétaires de gîtes : affiches multilingues explicatives du tri des déchets, sacs de couleur et autocollants. En 2008, plusieurs carafes à eau ont également été distribuées.

- Opérations « Communes et rivières propres » :
Des panneaux routiers résistants sont placés le long des cours d'eau et des voiries communales



exemple de panneaux apposés le long des cours d'eau :

- incitation au tri déchets de chantier avec entreprises associées, apposition d'autocollants « Province Propre » sur les chantiers...

A l'échelle des communes :

- Aide à l'élaboration de nouveau règlement communal de gestion des déchets
- Edition des calendriers annuels des collectes de déchets
- Information des communes sur l'évolution de la législation en matière d'environnement et de propreté

Sur le site Internet, informations sur :

<http://www.idelux-aive.be>

- Le tri des déchets : accès au guide de tri, consignes de tri
- Les dates des différentes collectes
- Le devenir des déchets
- Les parcs à conteneurs (horaires...)
- Les outils de traitement
- La politique environnementale développée par IDELUX
- Présentation de l'équipe de conseillers
- Présentation de la campagne « Pure Province », et fourniture des coordonnées d'une aide pour la mise en place d'actions pour plus de propreté : Contactez Pascal MICHA / 061 41 11 26



IDELUX

- Conseils pour « faire maigrir votre poubelle » : conseils d'achat, liens vers des brochures diverses :





Remarque :

Neuf conseillers en environnement sont en contact avec les communes et leurs habitants.

Constitution d'un comité d'accompagnement pour les CET de Habay et de Tenneville pour favoriser le dialogue entre les différentes parties concernées (riverains, communes, institutions...).

Les projets de 2009 :

PROJET EUROPÉEN RIFE II

Les actions liées au projet RIFE II (projet transfrontalier) ont débutées en janvier 2009. Il vise à accompagner individuellement les entreprises dans un processus progressif et simplifié de gestion de l'environnement.

Opération pure Province » (deuxièmes Assises provinciales de la propreté, le 2 décembre 2009)

1. Sensibilisation :

Poursuite des actions dans la cadre de la campagne Pure Province (renouvellement des opérations 2008) et :

-Poursuite de la distribution des carbags (opération « Ma route, c'est pas ta poubelle !) avec également l'aide des forces de police lors de leurs contrôles routiers de fin d'année (2 Carbags offerts à chaque conducteur contrôlé). Distribution via la Fédération du Tourisme du Luxembourg Belge et les 11 communes liégeoises dans toutes les Maisons du Tourisme de juin à septembre 2009.

- La Cellule Développement Durable de la Province encourage et accompagne les festivals dans leur démarche de développement durable (projet pilote réalisé durant l'été 2009 auprès de 3 festivals : le Gouvy Jazz & Blues Festival, la Fête des artistes de Chassepierre et le Ward'in rock Festival. L'action sera développée et proposée à l'ensemble des festivals dès la prochaine saison, soit au printemps 2010.)

- Le Centre de Conseil du Sport du Luxembourg participe à l'identification de dépôts sauvages avec le soutien des organisateurs des Points Verts de la province (début en novembre 2009).

- Durbuy Adventure devient un véritable Eco Family Park : forme de labellisation permettant de développer une démarche éducative : mise en place de poubelles de tri sur l'ensemble du domaine, affichage instruisant les visiteurs sur la durée de dégradation des déchets jetés dans la nature, l'importance du respect de la propreté ...

- Les enfants des écoles primaires du territoire réalisent des panneaux de sensibilisation et plantent des bulbes pour encourager la propreté le long des routes. En 2009, plus de 6.000 enfants ont été mobilisés dans le cadre des journées « Communes et Rivières Propres »

- Idelux développe une animation sur le thème de la lutte contre les incivilités environnementales, à destination des 9-12 ans. Dès janvier 2010, les écoles primaires de toute la zone d'activité d'Idelux recevront un courrier leur proposant d'accueillir l'animation dans leur école.

2. Formation des entreprises et des personnes à la propreté

Organisation d'un module d'information et de sensibilisation à la propreté sur la route pour des chauffeurs routiers.

3. Coordonner les actions des opérateurs de nettoyage

49 communes ont participé à l'opération « Communes et Rivières Propres » depuis le 27 mars, en étroite coopération avec le SPW.

Une plate-forme d'échanges de bonnes pratiques existe aujourd'hui dans chaque district luxembourgeois du SPWA titre d'exemple, à ce jour, 272 « points noirs » ont été répertoriés



Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire

A l'échelle des intercommunales :

- Participation à campagne de prévention sur le **gaspillage alimentaire** :

- Salon des Mandataires: animations destinées aux enfants, communication sur le gaspillage alimentaire et la promotion du réemploi (conférences sur les thèmes : « halte au gaspillage alimentaire » et « je prolonge la vie des objets »).
- Participation à Energy Mons- Village propre : stand sur le thème du gaspillage alimentaire.

- **Promotion du réemploi** (en collaboration avec l'ensemble des intercommunales)

- organisation de l'opération **Collecte des vélos** : distribution d'une brochure reprenant une série de conseils pratiques et listant l'ensemble des organismes actifs sur la zone IDEA, auprès des visiteurs des parcs à conteneurs. En 2009, 318 vélos ont été collectés et distribués à des associations sociales locales (Croix-Rouge, CPAS, asbl Pro Vélo, etc.).
- Opération réemploi - **Collecte des jouets** : collecte de jouets en bon état au sein des parcs à conteneurs au profit d'associations sociales locales. Les 3.685 jouets collectés ont été offerts à la Croix-Rouge et autres ASBL locales pour les enfants défavorisés.

- **Campagne rentrée scolaire écologique**

Réalisation d'une campagne de communication sur le thème de la rentrée scolaire écologique en août/septembre

2009, avec la diffusion d'un spot Jamy sur les télévisions locales ainsi que dans les salles de cinéma de la région, création d'une fiche pédagogique envoyée à l'ensemble des établissements scolaires primaires de la zone IDEA.

Réalisation d'un calendrier scolaire de prévention (2009/2010) reprenant des informations en matière d'écoconsommation (la rentrée écologique, le gaspillage alimentaire, le réemploi, le compostage...). Plus de 2.000 exemplaires ont été distribués auprès de l'ensemble des écoles primaires.

- **Formation guide composteurs**

- Participation à la **Journée de mise à l'honneur des préposés des parcs à conteneurs de Wallonie** : diffusion du spot « Jamy » relatif au travail des préposés sur les télévisions locales

- Participation à la campagne « **Moins de déchets spéciaux pour moins de pollution** » (en collaboration avec les autres intercommunales) : création d'une brochure avec des nombreux conseils pratique

- Réalisation **d'un dossier pédagogique** destiné à l'enseignement primaire pour sensibiliser les enfants (6 à 12 ans) à la gestion durable des déchets. Il est disponible pour les enseignants sur simple demande.

- Réalisation de visites du centre de tri Valodec et des parcs à conteneurs ; dans ce cadre, la brochure relative au centre de tri des PMC a été « relookée » avant d'être rééditée.



Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire

- **Communication sur le tri et le recyclage des emballages** en collaboration avec FOST Plus, dont :
 - Le **Concours « monstre »** : concours organisé au sein de l'ensemble des établissements scolaires primaires de la zone Mons-Borinage-Centre. Chaque classe a été invitée à créer un « monstre » à partir d'emballages PMC ou de papiers- cartons, les meilleurs ont été récompensés.
 - Edition des **calendriers de collectes 2010**

A l'échelle des communes (23 communes sur les 24):

- Organisation de **séances d'information**, conférences abordant la problématique du tri, la mise en application du coût-vérité, les infrastructures existantes et les services...auprès des administrations communales, associations, entreprises...

- **Formations du personnel communal** (administratif, ouvrier, Police, CPAS...), personnel d'encadrement

sur des thématiques variées telles que le gaspillage alimentaire, la gestion durable du papier, l'utilisation rationnelle des pesticides,...

- Séances **d'information auprès de l'accueil extra-scolaire** sur la prévention des déchets

- Organisation de **conférences pour les comités de quartier** (réemploi, gaspillage alimentaire...), ou bien encore pour les citoyens concernant la problématique des déchets spéciaux des ménages (solvants....) ainsi que l'éco-jardinage (utilisation rationnelle des pesticides...)

-**Sensibilisation des scolaires** :

- Réalisation d'animations scolaires dans les écoles maternelles et primaires (thématiques du gaspillage alimentaire et de l'eau du robinet); distribution de boîtes à tartines aux et gourdes aux enfants, élaboration de fiche pédagogique sur le thème des emballages inutiles, organisation d'ateliers pour le personnel enseignant sur la prévention (gaspillage alimentaire, gestion durable du papier,...)

- Présence via **46 stands** sur des thématiques divers lors des marchés hebdomadaires, brocantes, événements communaux...

- Distribution de 1.110 brochures sur le **réemploi** ;

- Distribution de 10.600 sacs réutilisables isothermes et de 11.120 brochures « Le **gaspillage alimentaire** un coup dur pour votre portefeuille »

- Organisation d'un concours sur le **compostage individuel**,

- **publications** d'articles dans les journaux communaux (gaspillage alimentaire, réemploi, suremballage...).



Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire

Le site internet :

<http://www.idea.be/>

- Rubrique **Eco-consommation** : informations, trucs et astuces pour réduire le volume de déchets, comme :

- Le compostage individuel : explication du principe, que peut-on composter ?, Pourquoi composter ? Comment composter ?...
- Les achats futés : présentation de gestes simples pour réduire la production de déchets, comme : privilégier les emballages consignés ou recyclables, utiliser les sacs réutilisables ou autres cabas, paniers,...pour faire ses achats, préférer les produits vendus en vrac ou à la découpe...
- Le Réemploi : réparer les équipements électroménagers, donner ses vêtements ou jouets encore en bon état à des associations.
- La dématérialisation : privilégier la location pour des besoins occasionnels...

- Information sur les Parcs à conteneurs (localisation, horaires, Règlement général
- des parcs à conteneurs ...) et possibilité de télécharger le « Guide pratique du tri des déchets dans les parcs à conteneurs ».



- Informations sur la localisation des points de vente des sacs à ordures ménagères réglementaires et des sacs PMC, ainsi que la liste des sites de bulles à verre sur chaque commune.

- En cas d'impossibilité de se rendre dans un parc à conteneurs, fourniture du numéro de téléphone pour le service à domicile payant (065/41.27.28) pour les communes du Centre et pour les communes de Mons-Borinage (065/41.27.29).

- Renvoi vers les différents sites internet des organismes collaborateurs (www.fostplus.be, www.recupel.be) pour obtenir plus d'information sur le tri, le traitement, le réemploi... des différents types de déchets.

- Possibilité de télécharger des publications diverses : dossiers pédagogiques, Journal des enfants "Mission : je réduis mes déchets !", magazine REFLEX (Magazine d'information et de prévention des déchets, distribué dans les parcs à conteneurs et via les 24 administrations communales, il est imprimé à 50.000 exemplaires), ...

Remarque :

Mise à jour et adaptation du dossier pédagogique primaire développé par l'IDEA en 2006 par l'ensemble des intercommunales wallonnes de gestion des déchets.

Actuellement en cours d'impression, ce dossier pédagogique sera distribué auprès de l'ensemble des écoles primaires tous réseaux confondus de la zone IDEA en mai 2010.

1.9. ANNEXE 9: BILAN TONNAGES ENTRANTS ET SORTANT DANS LES UVE WALLONNES

2008						
Bilan "Incinération"	Unité	IBW	ICDI	INTRADEL	IPALLE	Total IC
Unité d'incinération		Virginal	Pont-de-Loup	Herstal	Thumaide	
Capacité d'incinération		116 000	110 000	145 000	300 000	671 000
Quantités entrantes	t	104 940	102 044	260 092	295 095	762 171
A. Déchets ménagers et assimilés	t	60 846	101 115	195 970	136 129	494 061
A.1 Ordures ménagères brutes	t	60 846	97 838	195 970	132 751	
A.1.a Zone IPALLE	t				66 651	
A.1.b Zone IBW	t	54 901			402	
A.1.c Zone BEP	t			27 614	20 105	
A.1.d Zone INTERSUD	t				7 135	
A.1.e Zone ISPH	t				38 459	
A.1.f Autres zones que IBW	t	5 946				
A.1.g Zone INTRADEL	t			168 356		
A.1.h Zone ICDI	t		97 838			
A.2 Encombrants broyés	t		1 089		3 378	
A.3 Assimilés Ménagers	t		312			
A.4 Déchets de marché	t		1 533			
A.5 Incinérables Parc à conteneurs	t		343			
B. Résidus de tri	t	15 650	578	3 019	13 116	
B.1 Résidus de tri des PMC	t	15 650	578	3 019	778	
B.2 Refus de compostage	t				1 091	
B.3 Résidu de tri ITRADEC	t				11 247	
C. DIB	t	13 470	0	61 103	107 839	182 412
D. Autres types de déchets	t	14 973	351		38 010	
D.1 Déchets hospitaliers A et B1	t	14 973				
D.2 Déchets hospitaliers B1	t				16 196	
D.3 Déchets hospitaliers B2	t				4 206	
D.4 Déchet de dégrillage	t				477	
D.5 Graisses de STEP	t				218	
D.6 Boues de STEP	t				16 914	
D.7 Dépôts sauvages	t		213			
D.8 Papiers cartons	t		138			
Quantités sortantes avant incinération	t	0	6 899	115 023	0	121 922
Métaux récupérés avant incinération	t			1 953		1 953
OMB envoyées directement en CET	t		6 899	4 272		11 171
OMB envoyées en CET après tri	t			108 798		108 798
Quantités incinérées	t	104 940	95 145	145 069	295 095	640 249
Déchets ménagers	t	60 846	94 279	109 304	136 129	400 559
DIB	t	13 470	0	34 081	107 839	155 390

Source : étude OWD 012

1.10. ANNEXE 10: OPPORTUNITÉ DU TRI ET DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES MÉNAGERS PLASTIQUES AUTRES QUE BOUTEILLES ET FLACONS EN FRANCE

I. Introduction

1.1. Contexte de l'étude

Cette annexe correspond à une synthèse de l'étude intitulée « opportunité du tri et du recyclage des emballages ménagers plastiques autres que bouteilles et flacons en France », réalisée en 2009.

Le choix de restreindre la collecte sélective des emballages plastiques ménagers aux seules bouteilles et flacons a été fait par Eco-Emballages à l'origine du système en 1993. Depuis 15 ans, très régulièrement les différentes parties prenantes s'interrogent sur le bien fondé de faire évoluer cette consigne de tri.

Une nouvelle étude spécifique a donc été lancée, cofinancée par Eco-Emballages et l'ADEME. Le volet technico-économique et environnemental de ces travaux a été confié à PricewaterhouseCoopers-Ecobilan et Cadet International.

1.2. Objectifs de l'étude

L'étude comporte deux volets principaux :

- Une analyse technique et économique, visant à confirmer la faisabilité technique d'une extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et à en chiffrer les coûts.
- Une analyse environnementale complète, conforme aux principes de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) des Produits définis dans l'ISO 14 040 visant à évaluer l'intérêt environnemental d'une extension des consignes de tri.

Les travaux d'évaluation ont été conduits en considérant comme scénario de référence une extension des consignes de tri qui s'applique à l'ensemble des déchets d'emballages plastiques ménagers et à l'ensemble de la population française.

II. Valorisation des déchets d'emballage plastiques ménagers

2.1. Présentation du gisement de déchets d'emballages plastiques ménagers

Afin de dimensionner correctement les installations de collecte et de tri des matériaux, le gisement a été évalué en considérant un gisement humide qui intègre dans son estimation des tonnages en jeu les taux d'humidité et de souillure variables selon le type d'emballage (13% pour les bouteilles et flacons et 18% pour les emballages rigides et souples).

Les déchets d'emballages plastiques ménagers ont tout d'abord été répartis en trois grandes familles:

- bouteilles et flacons,
- emballages souples qui correspondent aux catégories sacs, sachets, films,
- emballages rigides autres que bouteilles et flacons, qui englobent les pots, boîtes et barquettes en particulier mais également les étuis, blisters, calages et autres.

Chacune des familles a ensuite été détaillée par type de résine.

Catégorie d'emballage	Résine plastique	Tonnage	En %
Bouteilles et flacons	PET	333 000	28
	Pehd	150 000	12
	PP	11 000	1
Rigides autre que bouteilles et flacons	PP	126 000	10
	PS	46 000	4
	PET	42 000	3
	PE	19 000	2
	PVC	34 000	3
	PSE	35 000	3
	Complexes	39 000	3
Souples	< A4	124 000	10
	> A4 Pebd	198 000	16
	> A4 PP	12 000	1
	> A4 Complexes et PVC	16 000	1
	> A4 sacs PP et PE tissés	24 000	2
TOTAL		1 209 000	100

Gisement de déchets d'emballages plastiques ménagers

La part de marché des emballages fabriqués à partir de bioplastiques est encore faible et ne devrait pas entraîner à moyen terme de modification significative de la cartographie des gisements établie.

2.2. Les modes de valorisations envisageables

Deux grands modes de valorisation sont envisageables :

- Régénération matière,
- Valorisation énergétique.

La régénération matière peut être effectuée de deux façons, via la régénération par type de résine plastique ou bien via une régénération de plastiques en mélange (applications différentes).

Jusqu'à présent, les filières de régénération des plastiques en mélange développées en Europe ont des applications à faible valeur ajoutée, ce qui implique une subvention importante de cette filière dans les pays l'ayant mise en place.

La valorisation énergétique permet d'utiliser le contenu énergétique des déchets d'emballages plastiques ménagers. Deux modes principaux de valorisation énergétique peuvent être envisagés à travers : l'incinération avec récupération d'énergie et la filière CSR (Combustible Solide de Récupération).

La fabrication de CSR est aujourd'hui freinée par des contraintes technico-économiques et juridiques. Cette valorisation requiert une préparation spécifique du déchet afin d'obtenir un PCI stable et élevé, une teneur en chlore réduite et une granulométrie fine.

Enfin, la préparation de CSR ne constitue pas aujourd'hui une activité directement rémunératrice dans la mesure où les utilisateurs, au titre desquels les cimenteries, unités de production de chaux et industries papetière, facturent la prise en charge des CSR.

Plus largement, le développement de la filière CSR ne peut pas s'envisager uniquement dans le cadre des emballages plastiques ménagers. En effet, des gisements potentiellement plus importants et plus facilement mobilisables existent dans les Déchets Industriels Banals et c'est probablement dans ce secteur que la filière CSR devrait émerger en premier si elle devait se développer.

III. Faisabilité de l'extension totale des consignes de tri des emballages plastiques

3.1 Scénario étudié

Dans le scénario de référence toutes les catégories d'emballages plastiques sont collectées mais seuls les emballages suivants font l'objet d'une régénération :

- bouteilles & flacons PET,
- pots & barquettes PET,
- barquettes & flacons Pehd en mélange,
- pots et barquettes PP,
- pots et barquettes PS,
- emballages souples Pebd.

Les emballages non séparés en centre de tri en vue d'une valorisation matière rejoignent les refus de ces centres et sont donc par la suite traités de manière traditionnelle dans les filières d'enfouissement ou d'incinération.

3.2 Sur le plan technique

L'extension des consignes de tri ne devrait pas entraîner de modifications techniques et organisationnelles sur la précollecte des déchets, majeures. Les étapes de dotation et de collecte dédiées à la collecte sélective devraient croître en grande partie proportionnellement au nouveau volume

collecté. A l'inverse, la dotation et la collecte des OM résiduelles ne devraient pas être impactées, l'effet étant trop limité pour se traduire par une diminution des moyens effectifs dédiés aux OM résiduelles.

L'extension des consignes de tri entraînerait la nécessité de mise en place d'une fonction de sur-tri des déchets d'emballages plastiques. En effet, les centres de tri ne peuvent pas trier autant de nouveaux flux puisqu'une seule alvéole supplémentaire est aujourd'hui disponible.

Le surtri des emballages souples en vue de les séparer selon les différentes résines a été considéré faisable par les régénérateurs. A l'heure actuelle, il n'existe pas de technique automatisée de tri des emballages souples.

La gestion du flux d'emballages souples en centre de tri conduit à une augmentation des risques de dysfonctionnements et requiert une vigilance particulière.

Dans le cadre d'une extension des consignes, la diversité des centres de tri est une donnée déterminante pour l'évaluation de la faisabilité technico-économique puisque le nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) additionnels est très variable d'un type de centre de tri à l'autre; les centres les moins automatisés nécessitant un plus grand nombre d'ETP supplémentaires à tonnage équivalent.

Enfin, à l'étape de régénération, même si des tests complémentaires sont à réaliser, aucun obstacle technique majeur n'a été identifié étant donné que la plupart des résines considérées issues de déchets ménagers dans le scénario étudié sont déjà régénérées dans d'autres pays européens.

3.3 Sur le plan économique

Les résultats présentés ci-dessous correspondent à l'estimation des surcoûts (en €/t) liés aux nouveaux plastiques apparaissant en sortie de centre de tri dans le cadre du scénario étudié (ie 169 kt) et à destination de la régénération.

<i>Tonnage nouveaux plastiques recyclés: 169 kt</i>		
Dotation	36 €/t	
Collecte	107 €/t	
Transfert	19 €/t	
Tri (en centre de tri, 1er tri)	[428 €/t- 679 €/t]	
SOUS TOTAL	[590 €/t- 841 €/t]	}
Surtri (2nd tri par matière)	133 €/t	
Traitement évité	-100 €/t	
TOTAL SURCOÛTS (coûts complets)	[623 €/t- 874 €/t]	
Achat des bales par régénérateurs	128 €/t	
Transport	40 €/t	
Recettes	88 €/t	
TOTAL SURCOÛTS NETS	[535€/t- 786 €/t]	

TOTAL NATIONAL Scénario étudié	
CT Type 1	[700 €/t- 1180 €/t]
CT Type 2	[460 €/t- 770 €/t]
CT Type 3	[420 €/t- 580 €/t]
CT Type 3 (auto)	[310 €/t- 460 €/t]
CT Type 4 (2 flux négatifs)	[253 €/t- 380 €/t]
CT Type 4 (4 flux négatifs)	[210 €/t- 300 €/t]

Surcoûts (€/t) des nouveaux déchets d'emballages plastiques ménagers dans le cadre d'une extension totale de la consigne de tri

3.4 Sur le plan social

L'évaluation des emplois créés en centres de tri se fait sur la base du nombre d'ETP supplémentaires estimé.

Ainsi, le scénario étudié dans le cadre d'une extension des consignes de tri permettrait de créer environ 1.030 emplois à l'étape de tri et environ 130 emplois à l'étape de surtri sur l'ensemble du territoire.

3.5 Sur le plan environnemental

L'ACV réalisée permet de comparer le scénario actuel des emballages plastiques et le scénario avec extension des consignes de tri aux emballages plastiques ménagers autres que bouteilles et flacons. Les différents postes étudiés dans cette ACV sont :

- Régénération : différence entre les impacts liés à la régénération des plastiques et les impacts évités liés à la production de plastique vierge,
- Centre de tri : impacts liés aux étapes de tri et de surtri,
- Transport : impacts liés au transport à toutes les étapes (collecte, transfert),
- Centre de stockage : impacts liés à la mise en centre de stockage des déchets,
- Incinération : impacts liés à l'incinération des déchets.

Les indicateurs environnementaux suivants ont été pris en compte dans l'ACV :

- Consommation d'énergie primaire totale : cet indicateur mesure la quantité d'énergie prélevée dans le milieu naturel, qu'elle soit utilisée comme combustible ou stockée dans les matériaux (ex. plastiques),
- Emissions de gaz à effet de serre : cet indicateur comprend les émissions de CO₂ mais également les autres gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote...),
- Consommation de pétrole : cet indicateur mesure l'intégralité des ressources en pétrole extraites,
- Acidification de l'air : cet indicateur mesure l'augmentation de la quantité de substances acides dans la basse atmosphère,
- Consommation d'eau : cet indicateur mesure l'intégralité des ressources en eau prélevée dans le milieu.

	Impact de l'extension de la consigne de tri	
Consommation d'énergie primaire totale	- 4,5 millions GJ	- 25 000 éq. hab
Emissions de gaz à effet de serre	- 350 000 t éq. CO ₂	- 40 000 éq. hab
Consommation de pétrole	- 95 000 t de pétrole	- 60 000 éq. hab
Acidification de l'air	- 40 t éq H ⁺	- 20 000 éq. hab
Consommation d'eau	+ 150 000 m ³	+ 200 éq. hab

Tableau 3: Synthèse des impacts environnementaux

IV. Facteurs de risques

4.1 Taux de diversion

Le taux de diversion est le ratio entre la quantité de déchets d'emballages mis par l'habitant dans le bac de collecte sélective et la quantité de déchets d'emballage présents dans les déchets collectés. Ce taux impacte fortement le dimensionnement des étapes de collecte, tri et régénération.

Sur le plan technique, on note que l'augmentation du taux de diversion des bouteilles et flacons serait gérable techniquement dans le parc de centre de tri actuel. A l'inverse, l'aptitude des centres de tri actuels à traiter un flux comportant beaucoup d'emballages plastiques souples (taux de diversion supérieur à 40%) est beaucoup moins acquise et elle devra faire l'objet d'une évaluation au cas par cas.

On constate que les surcoûts augmentent proportionnellement avec le taux de diversion des « autres emballages » (rigides et films).

Sur le plan environnemental, on relève une corrélation forte entre la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du taux de diversion dans la mesure où cette dernière entraîne l'augmentation de la régénération.

4.2 A l'étape de tri

4.2.1 Automatisation du parc de centres de tri actuel

Le manque d'automatisation du parc de centre de tri actuel en France peut être considéré comme un facteur de risque étant donné la complexification du flux à trier.

Le remplacement par des centres de tri mieux équipés se traduit ainsi par une baisse du coût de tri et également par une réduction du risque de dégradation du débit et de la performance de tri sur les autres flux.

4.2.2 Ouverture partielle des consignes de tri n'incluant pas les emballages plastiques souples

L'intérêt économique de l'ouverture partielle des consignes aux seuls emballages rigides est donc étroitement lié à la capacité des habitants à respecter la nouvelle consigne. En effet, dans la mesure où l'ouverture partielle viendrait à accroître les erreurs de tri des habitants, on constate une diminution des surcoûts mais le taux de recyclage serait dans le même temps nettement inférieur que dans le cas du scénario de référence.

4.2.3 Contrainte organisationnelle

Chaque centre de tri se heurte à des contraintes propres en termes organisationnel, d'autorisation réglementaire ou bien encore de gestion d'espace.

Il apparaît clairement que les capacités de tri devraient augmenter étant donné la nécessité de surtrier un certain nombre de déchets d'emballages plastiques ménagers. Ces capacités de surtri n'existent pas en tant que telles aujourd'hui en France et devront donc être développées. Néanmoins, certains centres de tri automatisés seraient d'ores et déjà en mesure de surtrier des flux de plastiques.

4.3 A l'étape de valorisation

4.3.1 Absence de régénération du PS

La régénération du PS que l'on retrouve principalement dans le segment de l'ultrafrais et en particulier les pots de yaourts présente à l'heure actuelle un intérêt modéré en terme de débouchés. En effet, les applications aujourd'hui les plus courantes issues de la régénération d'emballages ménagers composés de PS sont notamment les cintres ou les pots de fleurs.

La faible valeur ajoutée de ce type d'application pourrait remettre en cause le développement et la pérennisation d'une filière de ce type en France.

4.3.2 Incertitudes liées à l'existence de débouchés et au prix de vente des MPS

Pour le Pebd souple, des capacités industrielles sont en place et commencent progressivement à opérer sur ce type de gisement.

Par contre, dans le cas du PS, aucune expérience de régénération du gisement des emballages ménagers n'est en cours à ce jour.

Quant aux emballages ménagers en PP, des filières de tri et de recyclage spécifiques de cette résine existent déjà à l'étranger (Allemagne et Autriche). La filière au niveau français n'en est encore qu'à ses débuts mais pourrait se développer sans trop de difficultés techniques.

4.3.3 Mise en place d'une filière de valorisation énergétique de type CSR

Il n'est pas envisageable à court et moyen terme de régénérer l'ensemble des déchets d'emballages ménagers plastiques présents dans la collecte sélective.

Les coûts d'élimination restent élevés pour ces déchets d'emballages non recyclables (moyenne de 100 €/t).

Dans le cas des déchets d'emballages plastiques ménagers, le principal débouché pour le CSR est son utilisation en tant que combustible de substitution dans les fours cimentiers. La demande existe mais une forte incertitude demeure concernant l'évolution des coûts d'acceptation en cimenterie.

Sur le plan environnemental, le scénario avec valorisation énergétique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario d'extension des consignes de tri sans valorisation énergétique.

	Impact de l'extension de la consigne de tri (refus 50 % Incinérés/ 50 % enfouis)		Impact de l'extension de la consigne de tri avec valorisation énergétique(refus 100 % CSR)	
Consommation d'énergie primaire totale	- 4,5 millions GJ	- 25 000 éq. hab	- 8 millions GJ	- 45 000 éq. hab
Emissions de gaz à effet de serre	- 350 000 t éq. CO ₂	- 40 000 éq. hab	- 500 000 t éq. CO ₂	- 60 000 éq. hab
Consommation de pétrole	- 95 000 t de pétrole	- 60 000 éq. hab	- 200 000 t de pétrole	- 100 000 éq. hab
Acidification de l'air	- 40 t éq H ⁺	- 20 000 éq. hab	- 70 t éq H ⁺	- 40 000 éq. hab
Consommation d'eau	+ 150 000 m ³	+ 200 éq. hab	- 1 000 000 m ³	- 1 500 éq. hab

Synthèse des impacts environnementaux (scénario avec CSR)

V. CONCLUSIONS

Sur le plan technique il n'existe pas d'obstacle rédhibitoire lié à une extension des consignes de tri, même si l'adaptation des centres de tri et la mise en place d'un réseau de surtri constitue un challenge organisationnel important.

Du point de vue environnemental, cette extension des consignes de tri apporterait des bénéfices environnementaux supplémentaires en comparaison d'un scénario dans lequel seuls les bouteilles et flacons plastiques seraient régénérés.

Sur le plan économique, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques n'est pas équilibrée : les surcoûts associés à ce scénario sont nettement plus importants que les recettes.

Au final, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques constitue une orientation intéressante du point de vue environnemental, réalisable d'un point de vue technique même si sa mise en œuvre requiert une forte adaptation de la fonction de tri. Toutefois, pour pouvoir être déployée, cette orientation devra être fortement soutenue du point de vue économique. Elle suppose également que les industriels de la régénération des plastiques soient suffisamment convaincus par l'intérêt de cette filière et la pérennité des débouchés pour investir dans la mise en place de ligne de régénération ayant des capacités d'accueil adaptées à ce nouveau gisement.